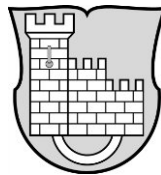


Plan financier 2015 - 2019

Réactualisation

Novembre 2014



Ville de Fribourg

Table des matières

1. Introduction	2
1.1 Structure du présent document	2
1.2 Synthèse des résultats de la planification financière 2015-2019	2
2. Analyse de l'évolution des charges et des produits des 10 dernières années	3
2.1 Evolution des charges	3
2.1.1 Commentaires	6
2.1.2 Moyennes des augmentations de charges	7
2.2 Evolution des produits	7
2.2.1 Commentaires	9
2.2.2 Moyennes des augmentations des produits	10
3. Eléments retenus par le Conseil communal pour l'établissement du plan financier 2015-2019	12
3.1 Contexte économique	12
3.2 Synthèse des autres modifications législatives et financières importantes	14
3.2.1 Objectifs de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)	14
3.2.2 Réflexions sur l'augmentation du taux d'impôt	14
3.3 Critères des charges	15
3.3.1 Charges du personnel : rubrique 30	15
3.3.2 Biens services et marchandises : rubrique 31	16
3.3.3 Intérêts passifs : rubrique 32	16
3.3.4 Amortissements : rubrique 33	17
3.3.5 Remboursements et participations à des collectivités publiques : rubrique 35	17
3.3.6 Subventions accordées : rubrique 36	18
3.4 Critères des revenus	19
3.4.1 Revenus 40	19
3.4.2 Revenus des biens 42	19
3.4.3 Contributions, émoluments, taxes, ventes 43	20
3.4.4 Remboursements de collectivités publiques 45	20
4. Evolution des budgets selon les critères retenus	20
4.1 Synthèse optimiste : Evolution des budgets avec 3% d'augmentation des revenus	21
4.2 Synthèse moyenne : Evolution des budgets avec 2,6% d'augmentation des revenus	23
4.3 Synthèse pessimiste : Evolution des budgets avec 2% d'augmentation des revenus	25
5. Conclusion	28

Plan financier 2015 - 2019 – Réactualisation

1. Introduction

La planification financière est conçue selon une logique d'organisation et de budget et non pas de projet ; elle est un outil de gestion qui permet aux autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des recettes et des charges de fonctionnement ; elle cherche ainsi à établir la "marge nette d'autofinancement" sur les prochaines années pour financer :

- Les projets déjà décidés par l'Autorité législative communale, mais pas encore réalisés ou en cours de réalisation ;
- Les équipements de remplacement, c'est-à-dire la partie des investissements communaux existants qui arrivent en fin de vie et qui doivent être remplacés simplement pour maintenir une même qualité des prestations ;
- Les nouveaux équipements, appelés parfois aussi investissements de développement, car ils apportent un plus à la Commune afin de renforcer son attractivité.

La planification financière ne mesure pas l'efficacité ou l'efficacités des prestations communales. Le critère de choix ne se réfère pas à la rentabilité des opérations, mais à la solvabilité durable des budgets. Son déroulement est formé de trois étapes, qui constituent aussi la trame de ce document.

1.1 Structure du présent document

Le Conseil communal propose, en premier lieu, de procéder à l'analyse des comptes des dix dernières années pour permettre de tirer des tendances pour l'avenir. Cette analyse est présentée en mentionnant les principaux événements comptables par rubrique. Suite à cette rétrospective présentée dans le chapitre 2, le chapitre 3 intègre le contexte socio-économique pour ensuite énoncer les critères de charges et de produits retenus. Les propositions de taux retenus par rubrique comptable selon les comptes de charges et de produits par nature y sont expliquées et argumentées. Le chapitre 4 présente les analyses et les perspectives d'évolution des charges et des produits partant du budget 2015 pour s'étaler sur quatre années. Pour terminer, le Conseil Communal fait part de ses remarques et présente ses conclusions dans le chapitre 5.

1.2 Synthèse des résultats de la planification financière 2015-2019

En préambule, il est utile de rappeler que les projections et synthèses intègrent l'augmentation d'impôt de 4.3 points dès 2014, soit un taux de 81.6% pour les personnes physiques et morales. Ceci étant, le résultat du budget 2015 présentant un bénéfice de 279'764 CHF, les projections de résultats pour les années 2016 à 2019 sont présentées dans le tableau ci-après.

Résultats prévisibles	2016	2017	2018	2019
Synthèse optimiste	-11	717	2'163	3'990
Synthèse moyenne	-566	-435	369	1'510
Synthèse pessimiste	-1'400	-2'156	-2'295	-2'156

en milliers de francs

Si on prend en considération la synthèse moyenne, c'est-dire une augmentation de 2,6% des recettes fiscales, la projection tend vers une situation stable à terme. Selon cette synthèse intermédiaire relativement proche de la réalité, il va sans dire que l'augmentation d'impôts souhaitée par le Conseil communal est vérifiée et relève d'une analyse logique. Il est également constaté des pics déficitaires en 2016 et 2017, avec une tendance à la reprise en 2017 ; ceci est lié aux amortissements et charges financières des investissements prévus au plan d'investissements 2015 et 2016.

Les chapitres suivants rapportent des éléments retenus pour les critères de charges et de produits et qui concluent au tableau récapitulatif ci-dessus.

Toutefois, il faut rappeler que les projections qui découlent de la rétrospective des 10 dernières années dépendent d'éléments encore inconnus ou non maîtrisables qui peuvent influencer fortement l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :

- La situation économique générale et ses perspectives au niveau international, national et cantonal ;
- Les modifications légales au plan fédéral qui peuvent avoir des influences sur la répartition des charges entre cantons et communes ;
- Les modifications légales au niveau cantonal ;
- Le programme de mesures structurelles et d'économie 2014-2017 de l'Etat de Fribourg ;
- D'éventuelles nouvelles décisions du Grand Conseil sur la fiscalité ayant pour conséquence une diminution de la croissance des recettes fiscales communales ;
- Les décisions politiques du Conseil communal et du Conseil général ;
- La fiscalité des personnes morales suite à la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises (RIE).

2. Analyse de l'évolution des charges et des produits des 10 dernières années

2.1 Evolution des charges

En fonction de la classification comptable par nature, six groupes de charges ont été répertoriés et analysés pour les exercices 2005 à 2014. Il s'agit des rubriques suivantes :

N° Rubrique	Libellé
30	Charges du Personnel
300	Autorités et commissions
301	Personnel administratif et d'exploitation
303	Assurances sociales
304	Caisses de pensions et de prévoyance
305	Assurance-maladie et accidents

N° Rubrique	Libellé
306	Prestations en nature
307	Prestations aux retraités (pont AVS)
308	Personnel temporaire
309	Autres charges de personnel
31	Biens, Services et Marchandises
310	Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement
311	Mobilier, machines, véhicules
312	Eau, énergie, combustibles
313	Autres marchandises
314	Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles
315	Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation
317	Dédommagements
318	Honoraires et prestations de service
319	Impôts, taxes, cotisations et autres frais
32	Intérêts passifs
321	Dettes à court terme
322	Dettes à moyen et long terme
329	Autres intérêts passifs
33	Amortissements
331	Amortissements ordinaires
332	Amortissements complémentaires
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques
350	Confédération
351	Cantons de Fribourg
352	Autres communes
36	Subventions accordées
362	Communes
363	Propres établissements
364	Sociétés d'économie mixte
365	Institutions privées (crèches)
366	Personnes physiques (aides sociales)

Les comptes communaux présentent aussi bien des dépenses et recettes réelles que des écritures purement comptables de charges et de produits, telles que les opérations sur les comptes de réserves, les imputations internes et les amortissements supplémentaires. Il est alors nécessaire de corriger ces résultats. Les écritures comptables ne sont pas prises en considération : elles gonflent les totaux de la classification fonctionnelle, sans modifier le résultat final, ce qui fausse la comparaison par année ou par fonction. Le but est de considérer les dépenses effectives de fonctionnement, celles auxquelles la Commune n'échappera pas durant les années à venir. Cette opération vise à mettre en évidence les décaissements effectifs structurels.

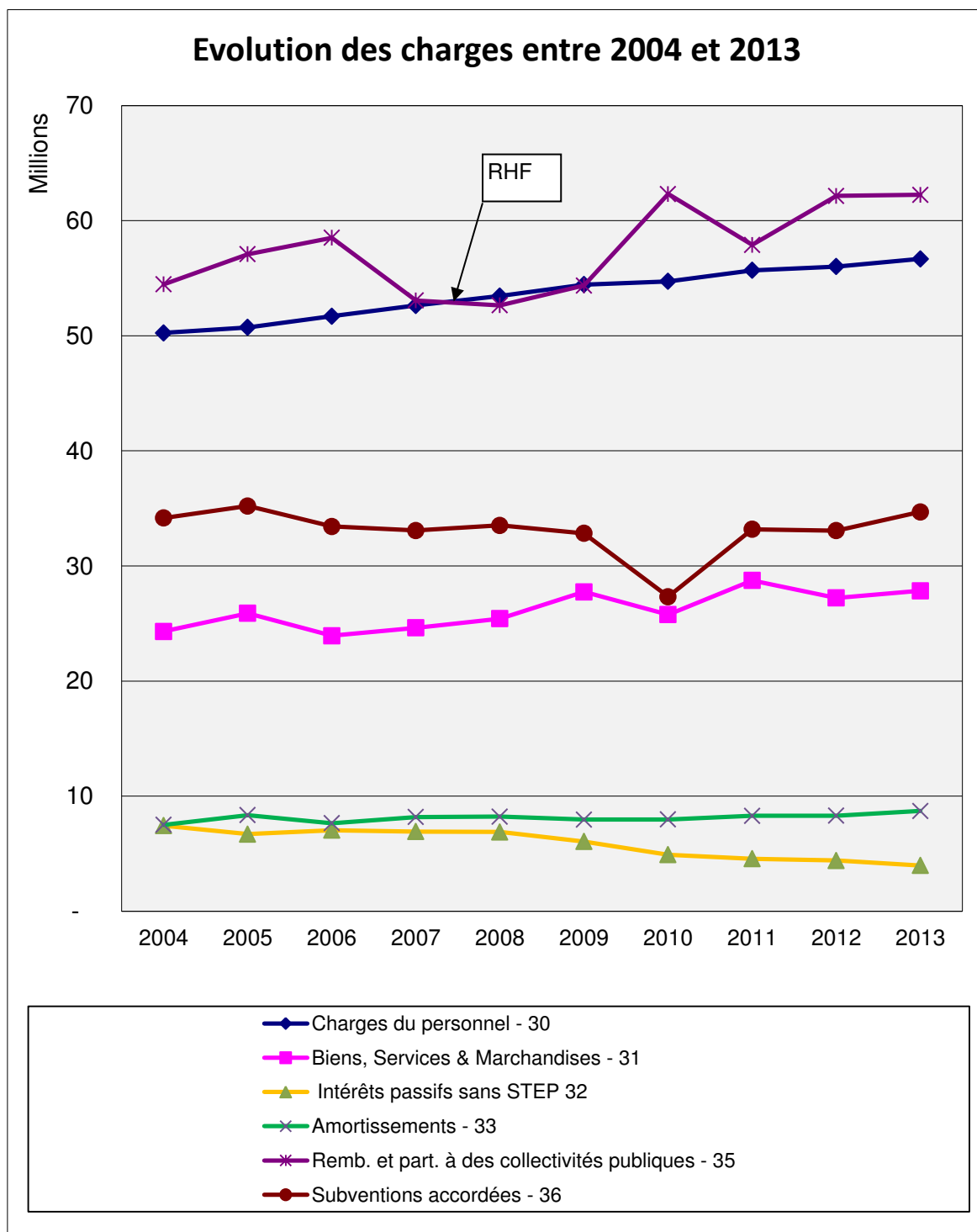
Les rubriques 38 "attributions aux réserves" et 39 "imputations internes" n'ont pas été retenues dans ces analyses. L'attribution aux réserves n'évolue pas de manière importante et ses montants initiaux ne sont que très peu représentatifs dans le tableau ci-dessous. Pour les imputations internes, elles évoluent de la même façon entre les charges et les produits et n'ont de ce fait pas d'influence sur le résultat.

Il est toutefois nécessaire de préciser qu'en 2013 la réévaluation du patrimoine financier implique des gains comptables extraordinaires à épurer puisqu'il s'agit de montants uniques ou du moins irréguliers. La rubrique 399 est dès lors soustraite de ce gain

comptable, il en est de même pour sa contrepartie qui se trouve dans les produits de la rubrique 424, attribution à la réserve de réévaluation.

En outre, les charges liées à l'amortissement (rubrique 33 "amortissements") de la STEP et des canalisations, financées par des taxes spéciales, n'ont pas été prises en compte. Il faut aussi relever que les opérations comptables extraordinaires (rubrique 33 "amortissements") liées à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg en 2009 ont été enlevées.

Le tableau synoptique ci-dessous présente ces résultats.



2.1.1 Commentaires

La rubrique **30 "Charges du personnel"** reste en augmentation assez linéaire. Les charges entre 2004 et 2013 sont passées de 50,251 millions à 56,673 millions soit une augmentation totale de 12,78%. Les équivalents plein temps (EPT) sont passés de 446,51 à fin 2003 à 453,2 à fin 2013, alors que la population résidente a augmenté de 9,37% du 30 septembre 2010 au 30 septembre 2014.

La rubrique **31 "Biens services et marchandises"** a diminué de 5,09% de 2011 à 2012, principalement due à la diminution des charges énergétiques, des autres marchandises, des prestations de tiers pour l'entretien d'immeubles et d'honoraires de prestation de service. Cette diminution ne s'est pas reproduite en 2013, qui marque une légère augmentation de 2,30% par rapport aux comptes, alors que le budget annonçait un montant plus élevé. Sur les 10 dernières années, la tendance demeure tout de même une légère augmentation moyenne de 1.73% annuelle. De manière globale il est remarqué une augmentation limitée jusqu'en 2005 pour une diminution en 2006, puis une augmentation modérée en 2007 et 2008, ceci malgré le fort accroissement des coûts énergétiques. En 2009, la forte augmentation est due à l'intégration d'une provision de 1 million pour un risque juridique. En 2011, la croissance provient de la provision sur débiteurs douteux qui a été créditée de plus de 2,5 millions. Ces charges entre 2004 et 2013 sont passées de 24,31 millions à 27,84 millions soit une hausse totale de 14,53%.

La rubrique **32 "Intérêts passifs sans STEP"** est restée très stable jusqu'en 2008 pour ensuite régresser chaque année. Ceci est dû à une diminution du taux d'intérêt moyen des emprunts de la Commune passant de 3,35% en 2004 à 1.83% en 2012. La dette est passée de 217,3 millions en 2006 à 168,5 millions en 2011 et a augmenté à 178,5 millions en 2013. Les charges de la dette entre 2004 et 2013 sont passées de 6,05 millions à 3,47 millions soit une diminution totale de 46,5%.

La rubrique **33 "Amortissements"** qui intègre les amortissements liés à Châtillon évolue en fonction des investissements votés et de la durée d'amortissement prévue. Ces charges sont passées de 2004 à 2013 de 7,506 millions à 8,705 millions.

Le tableau montre que les charges de la rubrique **35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques"** subissent des variations importantes au fil des années. En effet, différents changements de lois ont impliqué de fortes évolutions dans les différents comptes regroupés sous cette rubrique soit :

- En 2007, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) a entraîné la suppression de la participation des communes aux charges des hôpitaux. De ce fait, cette rubrique a diminué de 8 millions. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les Communes), la Ville de Fribourg s'est vu diminuer son coefficient d'impôt de 0,85 à 0,773 CHF ;
- En 2008, l'introduction de la nouvelle RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) a modifié de manière fondamentale la répartition des charges entre le Canton et les communes. Les comptes 2008 ont bénéficié d'un remboursement important de la part de l'OFAS, rattrapage des années antérieures concernant la rubrique 1030.351.25 "aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées". Cette diminution de charges était exceptionnelle et ne s'est plus répétée pour les années suivantes ;
- En 2010, la mise en place de l'Agglomération a opéré un transfert de charges entre la rubrique **36 "Subventions accordées"**, qui a diminué de 6 millions et la

rubrique **35** "Remboursement et participation à des collectivités publiques" qui a augmenté du même montant ;

- En 2011, la nouvelle péréquation intercommunale transfère le coût de la péréquation dans la rubrique **36** "Subventions accordées". En effet, le calcul péréquatif n'est plus intégré dans toutes les factures adressées aux communes par le Canton, mais une seule facture indique le montant de participation de la Commune au fonds de péréquation.

Globalement, cette rubrique **35** "Remboursement et participation à des collectivités publiques" est passée de 54,46 millions en 2004 à 62,24 millions en 2013, soit une augmentation totale de 14,28%.

La rubrique **36** "Subventions accordées", évolue par paliers et en fonction de la situation économique pour l'aide sociale. Depuis 2006, il a été constaté une diminution de ces charges qui s'est confirmée jusqu'en 2011 (aides sociales : 14,6 millions). Comme expliqué ci-dessus, cette rubrique a subi les changements liés aux nouvelles lois susmentionnées.

Globalement, cette rubrique est passée de 34,16 millions en 2004 à 34,69 millions en 2013, soit une augmentation totale de 1,55%.

2.1.2 Moyennes des augmentations de charges

Ce tableau, établi sur les données comptables des années 2004 à 2013, permet de constater l'augmentation des charges en fonction de la classification par nature. Pour chacune des rubriques, trois taux ont été retenus, soit :

- l'augmentation sur les 10 dernières années ;
- l'augmentation sur 10 années sans tenir compte de la plus forte hausse et de la plus forte baisse ;
- l'augmentation sur les 5 dernières années.

		2004- 2013	2004- 2013	2009- 2013
		Moyenne sur 10 ans	Moyenne sans les extrêmes	Moyenne sur 5 ans
		%	%	%
30	Charges du personnel	1.42	1.45	1.18
31	Biens, Services et Marchandises	1.73	1.66	2.11
32	Intérêts passifs sans STEP	-5.22	-4.93	-10.26
33	Amortissements sans STEP	2.47	2.74	1.20
35	Remboursements et part. à des collectivités publiques	1.62	1.36	3.47
36	Subventions accordées	1.47	1.25	1.43

2.2 Evolution des produits

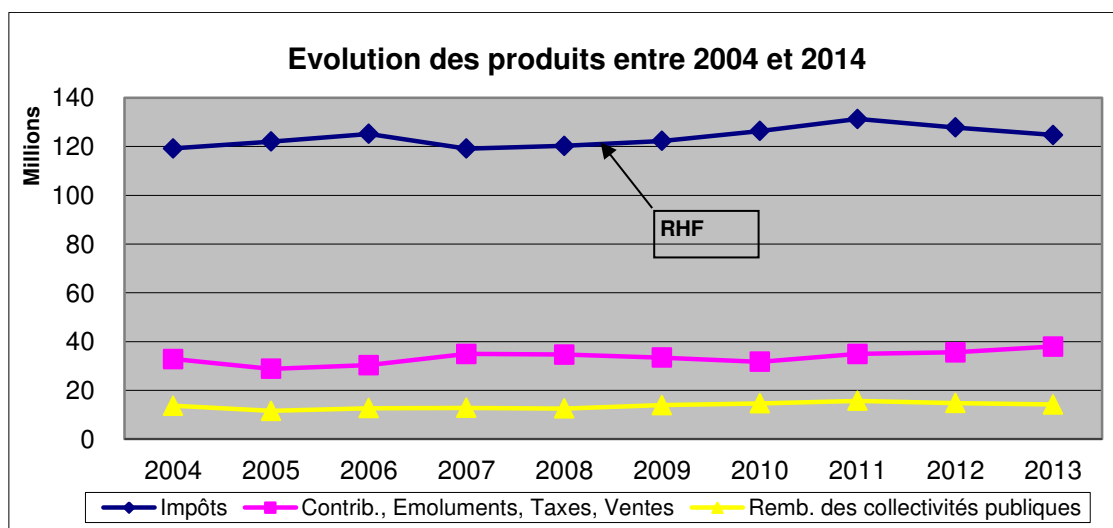
En fonction de la classification comptable par nature, 3 groupes de produits ont été répertoriés et analysés pour les exercices 2004 à 2013, soit :

N° Rubrique	Libellé
40	Impôts
400	Impôts sur le revenu et la fortune
401	Impôts sur le bénéfice et le capital
402	Impôts fonciers
403	Impôts sur les gains en capital
404	Droits de mutations et de timbre
405	Impôts sur les successions et les donations
406	Impôts sur la propriété et sur la dépense
43	Contributions, Emoluments, taxes, ventes
430	Contributions de remplacement
431	Emoluments administratifs
433	Ecolages
434	Autres redevances d'utilisation et prestations de service
435	Ventes
436	Dédommagements et remboursements de tiers
437	Amendes
439	Autres contributions
45	Remboursements de collectivités publiques
450	Confédération
451	Canton de Fribourg (participations aides sociales)
452	Autres communes et collectivités publiques (participation CO et aides sociales)

Les rubriques 41 "patentes, concessions", 42 "revenus de biens", 44 "part à des recettes sans affectation", 46 "subventions acquises", et 48 "prélèvements sur les réserves" n'ont pas été retenues dans ces analyses. Les montants de ces rubriques sont tous inférieurs à 10 millions et n'évoluent pas de manière significative dans le temps pour avoir une influence déterminante sur le résultat de la Commune. En 2013, le montant de réévaluation du patrimoine financier, sous la rubrique 424 n'est pas pris en compte, de même que sa contrepartie dans la rubrique 399, gains comptables.

Comme pour les charges, la rubrique 49 "imputations internes" n'a pas été retenue. En effet, les imputations internes évoluent de la même manière entre les charges et les produits et n'ont de ce fait pas d'influence sur le résultat.

L'évolution de ces 3 recettes, dont les produits liés aux taxes supplémentaires de la STEP et aux taxes de raccordement aux égouts ont été déduits, est présentée dans le graphique suivant.



2.2.1 Commentaires

Les recettes de la rubrique **40 "Impôts"** ont augmenté de manière continue depuis 2003 mais cette croissance a été freinée suite à des décisions votées par le Grand Conseil ces dernières années :

- Diminution d'impôts due à la révision de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) décidée par le Grand Conseil le 11 septembre 2003 pour l'année fiscale 2004 (splitting et déductions pour enfants) : coût pour l'Etat estimé à 17 millions, soit environ 2,5 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution du barème fiscal pour l'année 2005 : coût estimé pour l'Etat environ 5 millions, soit environ 0,65 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution fiscale acceptée par le Grand Conseil le 22 juin 2005 pour les familles à bas revenus : coût pour l'Etat estimé à 5,5 millions, soit environ 0,75 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution du barème fiscal pour l'année 2006 : coût estimé pour l'Etat, environ 10 millions, soit environ 1,5 million pour la Ville de Fribourg ;
- Diminution des recettes fiscales décidées par le Grand Conseil du 5 septembre 2008 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs dont l'incidence financière s'élève à quelques 25 millions pour l'Etat, soit environ 2,5 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Pour 2009, les diminutions du barème fiscal ont été effectuées pour tenir compte de la progression à froid, de l'amélioration des déductions sociales ainsi que de la mise en application de la diminution des dividendes. L'incidence financière pour le Canton s'élève à 25 millions et à 2,1 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Pour 2010, les diminutions concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt des personnes morales et l'impôt sur les prestations en capital. Globalement, l'incidence financière pour le Canton est de 15,6 millions et de 2,5 millions pour la Ville de Fribourg ;
- Dès 2011, suppression des impôts spéciaux sur les immeubles : perte de revenu de 1 million pour la Ville de Fribourg ;
Outre cette perte sèche, en 2011, les diminutions concernent l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour une incidence de 20 millions (réduction du taux de splitting), l'impôt sur la fortune pour une incidence de 4 millions et une diminution de 10% de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital des personnes morales. Pour la Ville de Fribourg, ces nouvelles diminutions amputent les revenus de 4,4 millions.
- La forte baisse des rentrées fiscales en 2012, soit une diminution de 2.66% n'est rien d'autre qu'une suite logique de l'année 2011. Ces répercussions sont également constatées sur les rentrées fiscales 2013 pour une diminution de 2.42%.

Au total, ces diminutions ont contribué à réduire la progression des revenus des recettes fiscales communales d'environ 18 millions par année dès 2011. Cette analyse brute ne tient pas compte des éventuels départs ou arrivées de contribuables dont les revenus et/ou la fortune ont une influence sur les rentrées fiscales.

Pour rappel, la loi sur le réseau hospitalier fribourgeois (RHF) avait prévu une diminution du taux d'imposition des communes pour compenser l'augmentation du coefficient de l'impôt cantonal. De ce fait, les impôts 2007 ont été amputés d'un montant global de 8 millions représentant la participation de la Ville de Fribourg à l'Hôpital cantonal.

Cette rubrique est passée de 119,24 millions en 2004 à 124,74 millions en 2013, soit une augmentation totale de 4,61%.

La rubrique **43 "Contributions, émoluments, taxes et ventes"** est en stagnation depuis 2004, alors qu'elle avait subi une très forte hausse en 2003 liée à l'encaissement exceptionnel de taxes de la décharge de Châtillon. En 2007 et 2008, ces taxes de Châtillon ont plus que doublé par rapport à 2006 pour s'arrêter à 4,9 millions, d'où l'explication de l'augmentation de cette rubrique en 2007 par rapport à 2006. En outre, les restrictions mises en place par la Confédération dans le cadre des assurances sociales (AI) ont une répercussion directe sur les récupérations d'avance d'aide sociale. Le montant récupéré est passé de 6 millions en 2005 à 4,5 millions en 2006 et pour tomber à 2,6 millions en 2011. Finalement, cette rubrique, sans les taxes liées à la STEP, est passée de 32,83 millions en 2004 à 37,97 millions en 2013, soit 15,67% de plus et une augmentation moyenne de 0,7% par an.

La courbe de la rubrique **45 "Remboursements des collectivités publiques"** montre une diminution de plus de 3,2 millions des participations des autres communes et de l'Etat entre les années 2002 et 2005, ceci malgré une augmentation des charges durant cette même période. Heureusement, en 2006 cette rubrique a enregistré une hausse de plus 1 million par rapport à 2005. Il faut rappeler que l'Etat, dès 2006, a à nouveau participé aux frais d'assurance-maladie accordés aux personnes à l'aide sociale. Quant aux frais d'assurance-maladie concernant les personnes ne touchant pas d'aide sociale, ils sont aussi pris en partie en charge, dès 2007, par le Canton. Depuis, ces recettes sont restées très linéaires et ont subi une diminution de l'ordre de 6% entre 2011 et 2012 et de 3,85% entre 2012 et 2013 essentiellement due à la diminution du subventionnement par l'Etat des assurances maladie suite à des ADB. En 2011, l'Etat avait repris ces charges et en compensation avait diminué sa participation à l'aide sociale de 50% à 40%. Cette rubrique est passée de 13,65 millions en 2004 à 14,2 millions en 2013 soit une augmentation totale de 3,96%.

2.2.2 Moyennes des augmentations des produits

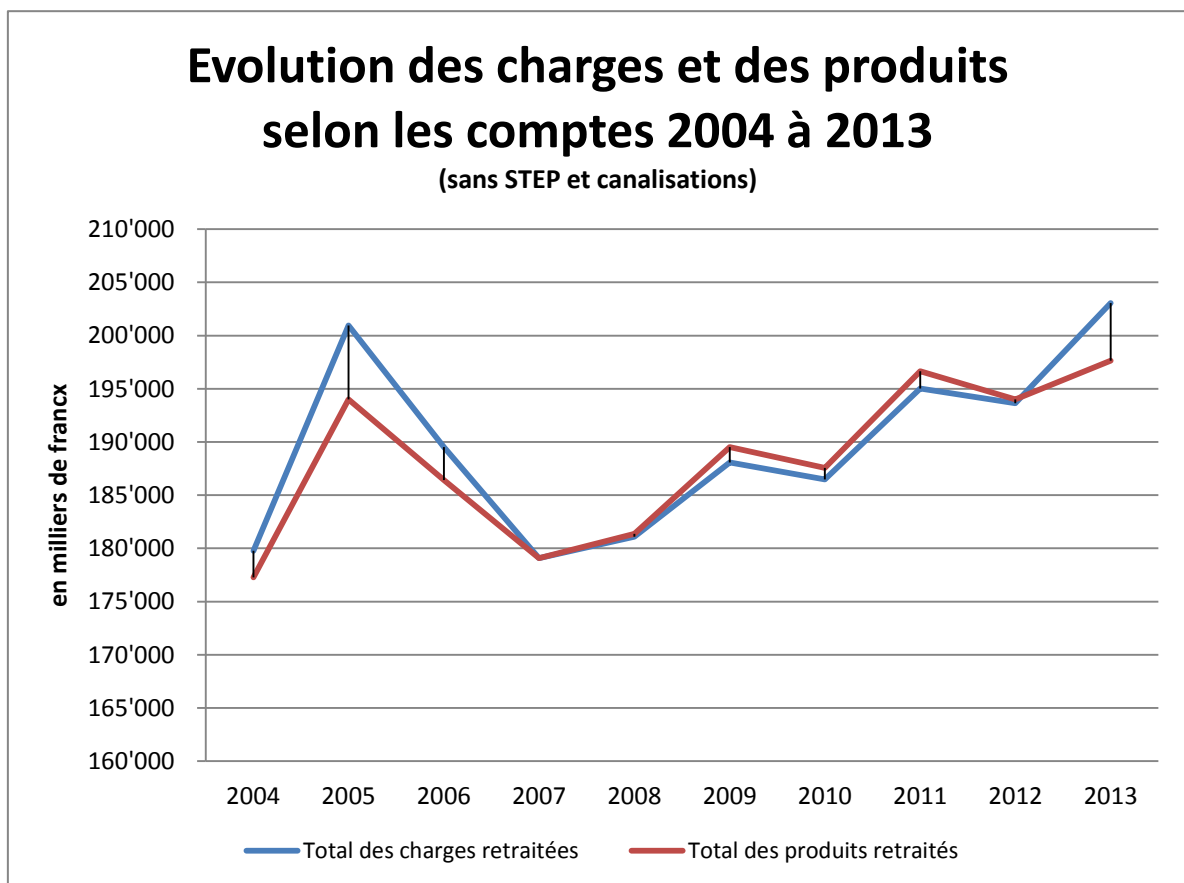
Ce tableau établi sur les données comptables des années 2004 à 2013 permet de constater l'augmentation des produits en fonction de la classification par nature. Pour chacun des produits répertoriés, trois taux ont été retenus, soit :

- l'augmentation sur les 10 dernières années de 2004 à 2013 ;
- l'augmentation sur 10 ans sans tenir compte de la plus forte hausse et de la plus forte baisse ;
- l'augmentation sur les 5 dernières années de 2009 à 2013.

Pour permettre une meilleure comparaison, le Conseil communal propose une statistique des impôts avec la diminution du taux d'imposition de 0.85 à 0.773 CHF dès 2007 et une autre où les chiffres de 2007 à 2012 ont été adaptés au même taux d'imposition que les années antérieures.

		2004- 2013 Moyenne sur 10 ans	2004- 2013 Moyenne sans extrêmes	2009- 2013 Moyenne sur 5 ans
		%	%	%
40	Impôts (taux 0.773 dès 2007)	0.68	0.96	0.77
40	Impôts (sans bascule d'impôts en 2007)	1.29	1.46	0.72
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	0.70	-0.49	2.02
45	Remboursements de collectivités	0.25	0.88	2.66

Pour conclure sur cette rétrospective des charges et des produits de 2004 à 2013, le tableau suivant regroupe leur évolution. Les imputations internes sont soustraites tant du côté des produits que du côté des charges. De plus, les charges sont diminuées des intérêts et amortissements liés à la STEP et aux canalisations ; les produits sont eux diminués des taxes de raccordement à la STEP et des taxes supplémentaires liées aux canalisations de l'évacuation des eaux.



3. Eléments retenus par le Conseil communal pour l'établissement du plan financier 2015-2019

3.1 Contexte économique

Le Conseil communal reprend ci-dessous les tendances conjoncturelles de l'automne 2014, document émis par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ce document permet au Conseil communal de mettre en place une stratégie de planification dans une vision globale :

Tendances conjoncturelles, automne 2014

(données et informations incluses jusqu'à mi-octobre 2014)

Survol

La conjoncture suisse a perdu de l'élan depuis le printemps 2014. D'après l'avis du groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles, il ne s'agirait que d'une évolution passagère. La dynamique conjoncturelle devrait à nouveau s'accélérer progressivement (grâce à la croissance de la demande intérieure). Les risques négatifs ont toutefois bien augmenté.

Economie mondiale et cadre monétaire

Economie mondiale

La conjoncture mondiale, décevant les attentes, a évolué dans l'ensemble avec retenue depuis le début de l'année. Cela vaut en particulier pour la zone euro, tandis que l'Amérique du Nord, mais aussi la Chine et l'Inde se portent mieux.

Cadre monétaire

La Banque centrale européenne (BCE), qui avait déjà abaissé ses taux en juin, a encore assoupli sa politique monétaire en septembre afin de soutenir la reprise fragile en zone euro et de contrer les risques de déflation. En Suisse, les conditions monétaires sont restées pour l'essentiel inchangées.

Situation de l'économie suisse

Produit intérieur brut

La dynamique économique a aussi ralenti en Suisse. Au 2ème trimestre 2014, le PIB réel a progressé de 0,2% par rapport au trimestre précédent.

Production

Le ralentissement du 2ème trimestre a touché la plupart des secteurs de l'économie.

Dépenses

En plus de l'évolution hésitante des exportations, la croissance longtemps forte de la demande intérieure a quelque peu ralenti.

Marché du travail

Dans ce contexte de ralentissement conjoncturel, l'évolution du marché du travail a également été moins bonne que prévu ces derniers mois. La croissance de l'emploi s'est tassée et le taux de chômage s'est maintenu à 3,2%.

Prix

L'inflation continue d'osciller en Suisse autour de zéro. Elle était respectivement de -0,1% et 0,1% sur un an en septembre et en août 2014.

Prévisions conjoncturelles

Conditions générales

Aucune amélioration solide et à grande échelle de la conjoncture internationale n'est encore en vue. Ces derniers mois, la faiblesse des indicateurs, principalement dans la zone euro, indique que la reprise conjoncturelle est encore plus lente que prévue.

Prévisions

Avec des perspectives toujours bonnes pour la demande intérieure et une relance progressive des exportations, la conjoncture suisse pourrait s'accélérer à nouveau. Une croissance du PIB de 1,8% est attendue pour 2014, puis une accélération à 2,4% en 2015.

Risques

Même si les prévisions pour l'économie suisse restent relativement bonnes, les risques négatifs ont fortement augmenté durant les derniers mois (avec notamment le ralentissement conjoncturel qui touche également l'Allemagne).

Source : SECO, Direction de la Politique économique, "Tendances conjoncturelles, automne 2014", p.1

En ce qui concerne le canton de Fribourg, le Conseil communal reprend ci-dessous les informations données dans le cadre du document émis par le Service de la Statistique de l'Etat de Fribourg dans son rapport du 3^{ème} trimestre 2014 sur la conjoncture fribourgeoise :

Perspectives favorables dans le canton de Fribourg

La situation conjoncturelle demeure satisfaisante dans le canton de Fribourg. Dans l'ensemble, le nombre d'indicateurs caractérisant cet état n'a quasiment pas changé en juillet, comparativement au relevé du mois d'avril. Les enquêtes menées par le KOF (Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich), recèlent cependant des résultats plus nuancés. Pour les chefs d'entreprises industrielles, la situation est en général moins bonne qu'au début du deuxième trimestre. C'est en particulier le cas dans les arts graphiques et l'industrie du bois. En revanche, une sensible amélioration de la marche des affaires est signalée par les industriels de la branche des machines et véhicules, ainsi que ceux de la chimie et de la métallurgie. Les affaires se sont également légèrement appréciées dans le commerce de détail. Dans la majorité des branches observées, les perspectives pour les prochains mois sont résolument plus optimistes qu'au trimestre précédent, ce qui laisse augurer une consolidation de la reprise. Malgré une très légère augmentation saisonnière – due aux jeunes ayant terminé leur scolarité –, le taux de chômage reste dans des proportions raisonnables (2,7% en juillet, pour 4155 personnes inscrites).

Source : Etat de Fribourg, Service de la statistique, "Conjoncture fribourgeoise, 2014/3", p.4

Comme relevé par la presse et les revues économiques spécialisées, la Suisse résiste plutôt bien et une légère amélioration de la conjoncture fribourgeoise est ressentie :

- Le taux de croissance du PIB attendu par les experts de la Confédération pour 2015 est de 2,4%. Malgré les bonnes perspectives pour la demande intérieure, aucune amélioration solide et à grande échelle de la conjoncture internationale n'est encore en vue.
- Le taux de chômage du canton (2,7%) reste très bas et dans des proportions raisonnables.

3.2 Synthèse des autres modifications législatives et financières importantes

3.2.1 Objectifs de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Les objectifs de la troisième réforme de l'imposition des entreprises sont complexes et parfois contradictoires. Il n'existe pas de solutions simples.

En Suisse, il existe environ 24'000 sociétés à statuts spéciaux au niveau cantonal, c'est-à-dire, société holding, société de domicile et mixtes qui génèrent à elles seules le 50% des recettes de l'impôt sur le bénéfice au niveau fédéral, soient près de 4 milliards de francs (les cantons conservent 17% de ces recettes). Pour les cantons et les communes, l'impôt sur le bénéfice s'élève à environ 2 milliards, soit 20% des recettes totales de l'impôt sur le bénéfice. Il ne faut également pas oublier les 150'000 employés qui sont imposés sur le revenu dans tous les cantons de Suisse. Les revenus de ces sociétés profitent également aux cantons à faible potentiel de ressources (par le biais des versements compensatoires – péréquation intercantonale).

L'abolition pure et dure des statuts spéciaux garantirait l'acceptation du milieu politique européen et mondiale mais en contrepartie, la Suisse perdrait sa compétitivité fiscale. Si les autorités politiques acceptaient l'abolition de tous les statuts dit « particuliers », l'incidence sur la charge fiscale de ces entreprises augmenterait d'environ 5 milliards.

Pour compenser l'abandon des statuts particuliers, la Confédération ainsi que les cantons ont pris une orientation fiscale suivante :

- créer des licences box acceptées au niveau international ;
- déduire des intérêts sur les fonds propres ;
- abaisser le taux d'impôt cantonaux.

Pour la Ville de Fribourg, actuellement le taux d'imposition cumulé (canton, commune et fédéral) des personnes morales est de 23.6%. Les discours politiques parlent d'un taux unique en dessous de 15% (taux tout compris). De plus, dernièrement, une possible «cantonalisation» des impôts des personnes morales a été évoquée.

Le gouvernement du canton de Fribourg n'a pas encore défini le taux unique qu'il va appliquer. Selon des informations officieuses, il devrait se situer en dessous de 15%. Pour la Ville de Fribourg, le taux d'imposition cumulé (fédéral, cantonal et communal) se situe actuellement à 23.6%. Tant que les détails des mesures ne sont pas connus, il est très difficile d'évaluer les conséquences financières de cette réforme pour la Ville. Néanmoins, il convient de relever que cette réforme ne sera vraisemblablement pas mise en œuvre avant 2019, son impact sur les finances de la Ville ne se fera sentir qu'à partir de ce moment-là.

3.2.2 Réflexions sur l'augmentation du taux d'impôt

Le plan directeur des infrastructures scolaires, adopté par le Conseil communal le 27 août 2013 présentait les charges de fonctionnement supplémentaires et les besoins en investissement, soit liées aux exigences légales, soit à l'augmentation du nombre d'élèves.

Le Service des finances a évalué les charges supplémentaires dès 2013 liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine, comprenant les frais liés à la construction des deux nouvelles écoles de la Heitera et du Botzet dès 2013 et jusqu'en 2019. En corollaire, il a été tenu compte de l'augmentation des charges liées aux accueils extrascolaires, puis ont été intégrées les constructions prévues dans le cadre de la

réactualisation du plan directeur des infrastructures scolaires. Outre les charges précitées liées aux écoles, la Ville de Fribourg doit faire face à d'autres contraintes financières [évolution des impôts et mesures d'économie de l'Etat] influençant de manière importante son budget 2014 et les futurs budgets (cf. Plan financier 2014-2018).

Toutes ces charges supplémentaires intégrées dans les budgets de fonctionnement 2015 ainsi que dans le plan des investissements 2015-2019 confirment la nécessité d'adaptation du coefficient d'impôts dès 2014. Néanmoins, le Conseil communal est d'avis qu'il sera important de rester attentif et vigilant sur l'attribution des montants liés à l'augmentation d'impôts d'une part et au dépassement de fait de la limite des 7,6 millions d'amortissement d'autre part. En effet, le dépassement de la limite d'amortissement ne devra représenter que des frais liés aux éléments cités ci-dessus sans pour autant être supérieur aux rentrées fiscales supplémentaires issues de l'augmentation d'impôts.

3.3 Critères des charges

		Croissance retenue pour 2015 à 2019
30	Charges du personnel	1.5 %
31	Biens, Services et Marchandises	1.4 %
32	Intérêts passifs sans STEP	Effective
33	Amortissements totaux	Effectif selon les investissements retenus
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	2.50 %
36	Subventions accordées	1.25 %

(voir point 2.1 en page 3)

3.3.1 Charges du personnel : rubrique 30

Depuis plusieurs années, le Conseil communal a fixé comme objectif une augmentation maximale de 1,5% par année de la masse salariale. En considérant la moyenne relativement stable sur les 5 dernières années de 1,18%, il reste fidèle à sa volonté de maîtrise de la croissance des charges du personnel. Depuis des années, le Conseil communal réorganise, optimise, améliore le fonctionnement de ses divers services. Chaque départ est une occasion d'adapter, d'ajuster le fonctionnement, voire de changer radicalement en supprimant un poste et en en créant un autre ailleurs. Ainsi, malgré la stabilité de l'effectif du personnel, d'assez grandes mutations ont pu s'opérer au cours du temps. Il y a certes eu quelques accroissements, mais ils correspondent essentiellement aux augmentations de tâches confiées à la Ville et à des cas de surcharge qui ne peuvent être ni reportés, ni ignorés.

Globalement la dotation du personnel au budget 2006 était de 447 EPT. Elle est au budget 2015 de 468.23 soit une augmentation de 21.23 postes en 9 ans. Toutefois, c'est en fait 38.8 EPT qui ont été créés durant cette même période. Cela montre que près de la moitié de l'effort de création de postes a pu se faire par le biais de suppressions et de réorganisations internes.

Tenant compte d'un taux d'inflation qui devrait rester inférieur à 1% ces prochaines années et des nouvelles dotations de personnel effectuées dans le cadre du budget 2014, le Conseil communal maintient le taux maximum d'augmentation de la masse salariale à 1,5% par année. En outre, il faut noter qu'en 2014, la recapitalisation de la Caisse de

Prévoyance entraînera une diminution du taux de cotisation à la caisse de pension de 4.55% (ancien taux 16,55%, nouveau taux de 12%). Ce changement diminuera la charge de cette rubrique de 1,515 million pour 2014 et les années suivantes.

3.3.2 **Biens services et marchandises : rubrique 31**

Cette rubrique a enregistré dès 2008 les premiers frais liés à la remise en état de la décharge de la Pila. Le montant demandé pour ces charges fluctue de manière importante passant de 0,5 million à 2 millions selon l'année. Jusqu'à ce budget 2015, ces frais sont couverts par une reprise comptable apparaissant en recette sous la rubrique 48 "prélèvement à la réserve". De plus, en 2011, un montant 2,7 millions a été attribué à la rubrique 319 "débiteurs irrécouvrables". Toutes ces fluctuations de charges des exercices passés ne permettent pas de tirer un enseignement très pertinent pour une projection quinquennale.

Compte tenu d'un taux d'inflation bas et des finances difficiles pour la Ville de Fribourg, le Conseil communal maintient, pour les années 2015 à 2019, son objectif maximum de 1,4% d'augmentation de cette rubrique.

3.3.3 **Intérêts passifs : rubrique 32**

Le tableau qui récapitule les charges et les produits futurs tient compte du besoin de trésorerie en fonction de la marge d'autofinancement et des investissements prévus selon le schéma suivant :

	Amortissements totaux prévus
+/-	Bénéfice prévu/Déficit prévu
+/-	Mouvements aux réserves
=	<hr/> Marge d'autofinancement
-	Investissements prévus
=	<hr/> Besoin en capitaux

Les nouveaux intérêts sont calculés à 1.8% sur les besoins en capitaux et reportés sur l'année suivante.

L'augmentation de la dette qui sera évidente, compte tenu des besoins en investissements, va entraîner une augmentation des intérêts passifs de l'ordre de 1,223 million de francs en 2019 par rapport à 2015 sans tenir compte des intérêts liés à la STEP.

Les charges de la rubrique 32 "Intérêts passifs" diminuent de 0.6 million liées à la réduction importante de la dette en 2009, ainsi qu'au renouvellement d'emprunts à des taux historiquement bas. Cette diminution est aussi le fruit de la politique du Conseil communal du blocage des amortissements à 7,6 millions par année (sans la STEP et Châtillon). Entre 2003 et 2013, le coût de la dette est passé de 7 millions à 3,9 millions, ce qui démontre une gestion rigoureuse des emprunts.

Dans le cadre du Projet d'Agglomération 2 (PA2), différentes mesures touchant la Ville de Fribourg ont été intégrées dans le plan d'investissement propre à la Commune. La réalisation de ces mesures sera faite par la Commune de Fribourg, mais elles seront subventionnées à raison de 50% par l'Agglomération. C'est pourquoi, le taux d'amortissement de ces investissements a été réduit de 50% et le pourcentage retenu est surligné en bleu dans le plan d'investissement remis en annexe.

3.3.4 Amortissements : rubrique 33

Pour permettre une vue d'ensemble, tous les amortissements qui doivent être effectués ces prochaines années ont été répertoriés.

Le tableau ci-dessous intègre tous les amortissements des investissements votés par le Conseil général jusqu'au 31 mai 2014. On remarquera également que la limite des amortissements est passée de 7,2 à 7,6 millions dès 2014.

	2015	2016	2017	2018	2019
Amortissements sans Step	9'271'515.00	8'907'266.00	8'263'423.00	7'443'842.00	7'043'830.00
Amortissements Châtillon	-1'111'000.00	-1'118'600.00	-1'130'200.00	-1'134'200.00	-1'118'400.00
Amortissements Camion Villars	-51'000.00	-51'000.00	-51'000.00	-28'970.00	0.00
Amortissement Caisse de pensions	-537'213.00	-560'044.00	-583'846.00	-608'660.00	-634'528.00
Amortissements sans Step, Châtillon, camion VsG et CPPVF	7'574'317.00	7'179'638.00	6'500'394.00	5'674'030.00	5'292'921.00

Limite	7'600'000.00	7'600'000.00	7'600'000.00	7'600'000.00	7'600'000.00
Amortissement à disposition	25'683.00	420'362.00	1'099'606.00	1'925'970.00	2'307'079.00

Montants en CHF

Le plan d'investissement actualisé (2015-2019) remis en annexe permet de voir l'ordre de priorité décidé par le Conseil communal. Ce dernier constate que les amortissements liés aux besoins en infrastructures vont augmenter dès 2016 déjà avec 8,463 millions pour atteindre les 10 millions dès 2017. Le dépassement des 7,6 millions est dû principalement au besoin d'infrastructures scolaires.

3.3.5 Remboursements et participations à des collectivités publiques : rubrique 35

L'évolution des participations communales au financement des tâches publiques est présentée comme suit selon le document du Service des communes de septembre 2014. L'année 2019 n'est pas présentée parce que, contrairement au plan financier communal, le plan financier de l'Etat est établi jusqu'à la fin de la législature, soit 2016. De plus, les incidences financières des projets futurs sont communiquées lorsque le projet est décidé par le Grand Conseil. Ainsi le Programme gouvernemental et le plan financier de la législature 2012-2016 ont été arrêtés et publiés par le Conseil d'Etat en 2012 ; en 2014, pour évaluer les effets des mesures d'économies, le plan financier a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en 2018.

Pour permettre de tenir compte du volume de chaque dépense, le Service des finances a appliqué les taux de croissance proposés par l'Etat en 2014, selon le tableau ci-après :

	Variation annuelle en %			
	2015	2016	2017	2018
Ordre public				
Equiperment et exploitation des centres de catastrophe	-34.60	100.00	28.40	-84.20
Enseignement et formation				
Enseignement préscolaire	3.40	-20.3	1.00	-0.60
Enseignement primaire	1.40	-23.10	1.60	-3.40
Cycle d'orientation	0.70	60.50	2.80	2.60
Ecole spécialisées	-2.10	1.90	2.30	2.00
Culture et loisirs				
Conservatoire	-0.10	-1.20	0.00	0.10
Santé				
Soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées	-1.70	2.40	5.10	7.10
Institutions s'occupant de lutte contre la toxicomanie	11.00	-2.50	3.30	3.10
Service dentaire scolaire	0.00	3.20	0.00	0.00
Affaires sociales				
Institutions spécialisées	5.50	1.20	3.20	2.60
Aide sociale	12.30	-2.10	3.90	-4.30
Fonds cantonal de l'emploi (LEAC)	5.90	1.00	1.10	23.40
Transports et communications				
Trafic régional	2.20	-6.50	2.30	5.10
Finances et impôts				
Frais de perception des impôts sur les véhicules	0.80	0.80	1.40	1.60
Péréquation financière des ressources (contrib.)	2.90	1.00	0.10	1.80

De ce fait, le taux de croissance retenu par le Conseil communal est de 2.50% pour les années 2015 à 2019. Ces pourcentages sont dictés par la moyenne des pourcentages donnés par le Service des communes et aussi par la moyenne sur les 10 dernières années sans les extrêmes (1.36%).

Il faut ajouter à ces montants, les charges intercommunales liées à l'Agglo qui vont augmenter de manière substantielle en raison du projet d'agglomération 2 (PA2) des subventions que l'Agglo devra verser pour les tous les projets retenus. Environ 50% des amortissements et des frais financiers induits de ces nouvelles charges seront supportés par la Ville de Fribourg.

Outre ces charges, les frais liés à la CODEMS vont aussi croître de manière importante ces prochaines années. Plusieurs homes sont en rénovation et les frais financiers sont à la charge des communes, dont la Ville supporte le 40%.

3.3.6 **Subventions accordées : rubrique 36**

En 2010 par rapport à 2009, selon l'explication au point 2.1.1, cette rubrique a diminué de 6,8 millions à cause des transferts de compte vers l'Agglomération. Pour 2011, cette rubrique a augmenté de 5,1 millions, montant global de la nouvelle péréquation intercommunale selon l'explication de la page 6.

Les fluctuations de cette rubrique émanent de divers facteurs : changements liés à des transferts de comptes vers l'Agglomération, 4^{ème} révision partielle de la LACI entrée en vigueur en 2011, aide sociale qui représente le 40% de la rubrique. Par conséquent, le

Conseil communal retient un taux de croissance de 1,25%, correspondant à la moyenne sur 10 ans sans les extrêmes.

3.4 Critères des revenus

		Croissance optimiste 2014-2017 %	Croissance moyenne 2014-2017 %	Croissance pessimiste 2014-2017 %
40	Revenus	3.00	2.6	2.00
42	Revenus des biens	1.50	1.50	1.50
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	2.00	2.00	2.00
45	Remboursements et participations à des collectivités publiques	1.00	1.00	1.00

3.4.1 Revenus 40

A l'instar de la rubrique 35, le Service des communes, sur la base des prévisions de croissance transmises par le Service cantonal des contributions a aussi établi, en septembre 2014, un tableau pour les recettes fiscales de 2015 à 2018. Le tableau suivant rapporte l'évolution prévisible des impôts communaux.

	Variation annuelle en %			
	2015	2016	2017	2018
Impôts sur les personnes physiques	1.80	2.50	3.10	2.90
Impôts sur les personnes morales	14.40	0.00	1.60	0.00
Part à l'impôt sur les véhicules	0.80	1.10	2.00	2.00

Les tendances optimistes en matière fiscale annoncées par le Service des communes intégrées aux comptes de la Ville pour une perspective globale donnent un taux moyen d'évolution de 2,85% pour la rubrique 40. Le Conseil communal reprend un taux de croissance pour le scénario optimiste de 3% du plan financier 2015 à 2019. Pour permettre une comparaison entre différents scénarii, un taux moyen de 2,6% et un taux pessimiste de 2,0% sont présentés.

Les conséquences financières qui découleront des modifications des allègements fiscaux et de la fiscalité des entreprises annoncées par le Conseil d'Etat ne sont actuellement pas chiffrables.

3.4.2 Revenus des biens 42

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'une analyse spécifique. Le taux de 1,50% retenu par le Conseil communal correspond à un taux supérieur à la moyenne des 10 dernières années

(1.38%). Cette rubrique est essentiellement alimentée par les contrats de bail et les droits de superficie.

3.4.3 Contributions, émoluments, taxes, ventes 43

Cette rubrique comptable regroupant des revenus provenant de différentes sources financières internes (déchets, Châtillon, amendes d'ordre), mais aussi de sources externes (assurances sociales), est très volatile. Dans un souci de comparabilité des budgets par rapport aux autres, les résultats extraordinaires des années passées ont été neutralisés. L'évolution constatée selon les 3 méthodes retenues est le résultat de fortes hausses et aussi de fortes baisses.

Tenant compte de l'augmentation moyenne constatée de 2,2% de la population sur les 3 dernières années, ainsi que du renchérissement futur, le Conseil communal a tenu compte d'une augmentation de 2% pour cette rubrique sur les années 2015 à 2019.

3.4.4 Remboursements de collectivités publiques 45

Le Conseil communal a retenu une augmentation moyenne de cette rubrique de 1% pour les 5 prochaines années. En effet, la corrélation est très forte entre cette rubrique et la rubrique de dépenses "Subventions accordées" qui comptabilise les aides sociales distribuées. Comme le Canton participe à hauteur de 40% aux frais d'entretien, il est probable que ces deux rubriques évoluent de manière linéaire, à la hausse comme à la baisse. Les frais de fonctionnement de l'aide sociale de la Ville de Fribourg sont toujours totalement à sa charge.

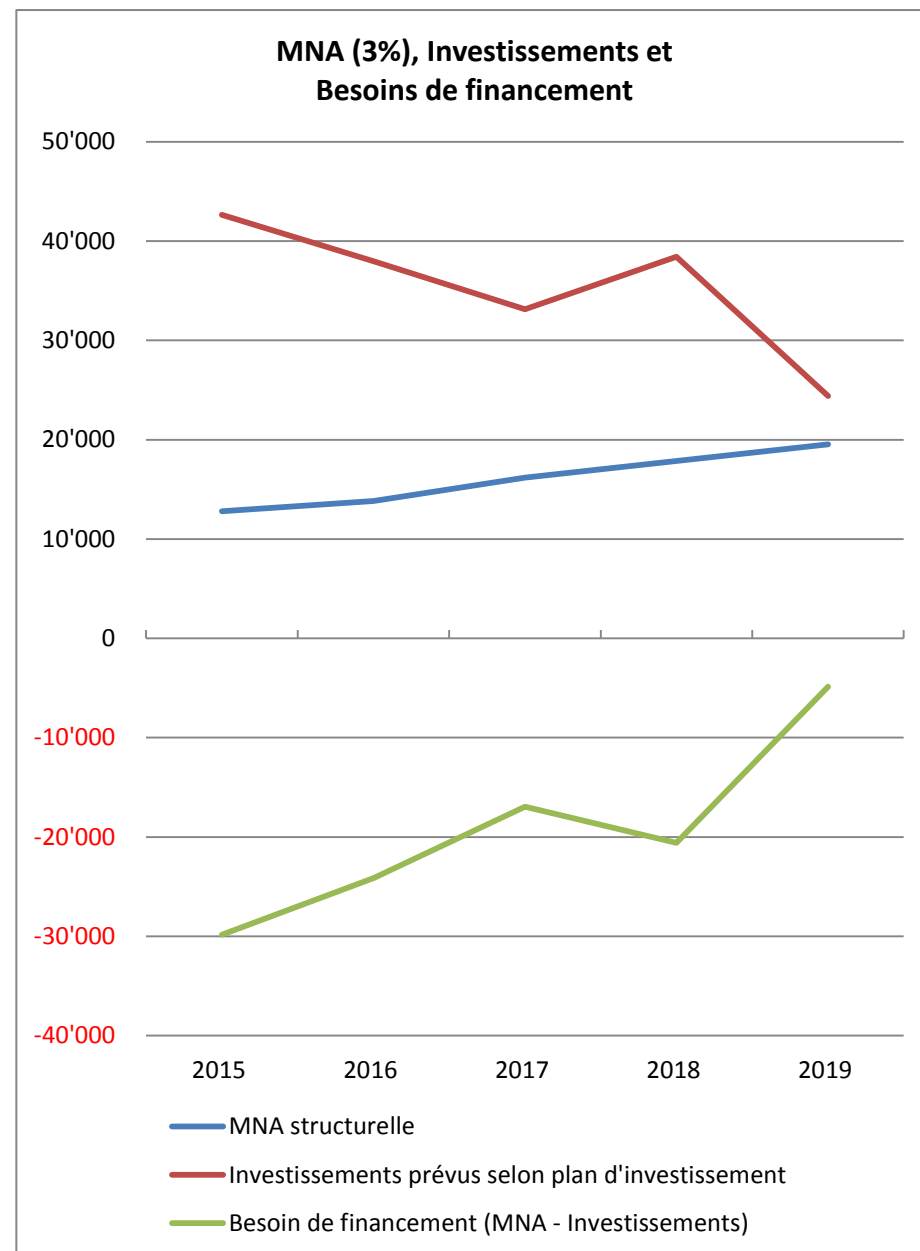
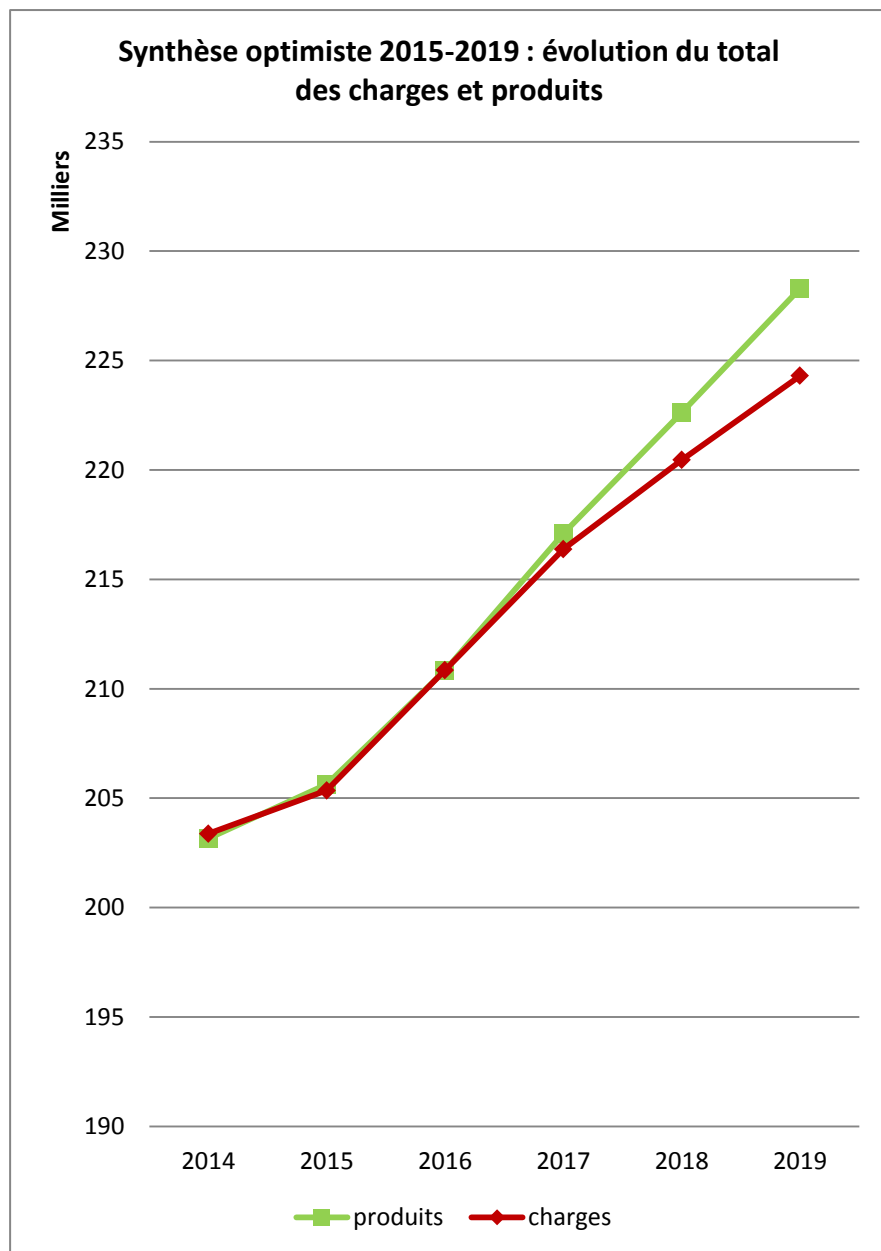
4. Evolution des budgets selon les critères retenus

Sur la base de l'évolution des charges et produits des 10 dernières années, du contexte socio-économique et des critères de charges et de produits retenus par le Conseil communal, les 3 sections suivantes définissent les marges nettes d'autofinancement ou à contrario les excédents de charges, respectivement selon la variante optimiste, puis selon la variante moyenne et pour terminer la pessimiste. Les tableaux de synthèse sont suivis des graphiques traçant l'évolution de la marge nette d'autofinancement (MNA) et de la dette brute par habitant selon la variante appliquée. L'évolution des dettes nettes par habitant, selon les variantes proposées, est finalement mise en comparaison dans un graphique.

Les projections s'établissent à partir du budget 2015 selon les variations retenues. Les comptes 2013, et le budget 2014 sont chiffrés dans les premières colonnes comme éléments de comparaison. Tous les chiffres sont exprimés en milliers de francs.

4.1 Synthèse optimiste : Evolution des budgets avec 3% d'augmentation des revenus

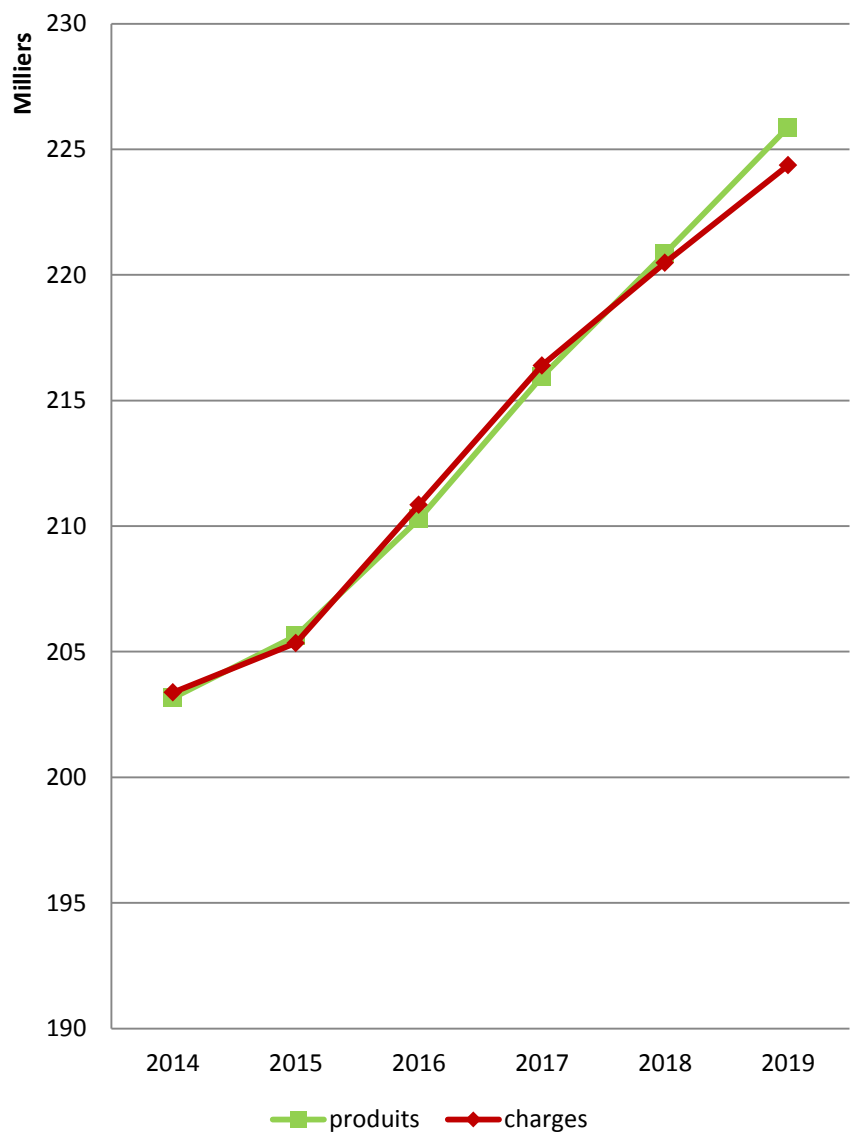
Compte	Désignation	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	% augment.	projection 2016	projection 2017	projection 2018	projection 2019
30	Charges de personnel	-56'673	-55'616	-56'462	1.50%	-57'529	-58'392	-59'268	-60'157
31	Biens services & marchandises	-27'843	-28'948	-29'197	1.40%	-29'606	-30'020	-30'441	-30'867
32	Intérêts passifs, sans STEP et caisse de pensions	-3'710	-3'586	-3'365	<i>selon besoin trésorerie</i>	-3'920	-4'372	-4'695	-5'083
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements		-2'505	-2'505		-2'505	-2'505	-2'505	-2'505
33	Amortissements sans Châtillon, Step et caisse de pensions	-13'809	-7'611	-7'590	<i>réel</i>	-8'557	-10'101	-10'491	-10'366
33	Amortissements Châtillon	-1'446	-1'501	-1'146		-1'511	-1'578	-1'406	-1'384
35	Rembts et participation collectivités publiques	-62'240	-66'228	-67'594	2.50%	-69'284	-71'016	-72'791	-74'611
36	Subventions accordées	-34'695	-35'200	-36'072	1.25%	-36'523	-36'979	-37'442	-37'910
38	Attributions aux réserves	-2'650	-2'183	-1'419	0.00%	-1'419	-1'419	-1'419	-1'419
	Total des charges	-203'066	-203'378	-205'350		-210'853	-216'383	-220'457	-224'301
40	Revenus	124'738	135'825	138'905	3.00%	143'072	147'664	152'094	156'657
41	Patentes, Concessions	319	306	326	0.50%	328	329	331	333
42	Revenus des biens	7'727	7'849	8'112	1.50%	8'234	8'357	8'483	8'610
43	Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans STEP	37'974	36'772	37'367	2.00%	38'114	38'877	39'654	40'447
44	Parts à des recettes sans affectation	2'259	1'760	1'700	0.00%	1'700	1'700	1'700	1'700
45	Remboursements de collectivités publiques	14'195	16'025	14'529	1.00%	14'674	15'421	15'575	15'731
46	Subventions acquises	2'758	2'869	3'056	1.00%	3'087	3'117	3'149	3'180
48	Prélèvement à la réserve	7'682	1'754	1'634	0.00%	1'634	1'634	1'634	1'634
	Total des produits	197'652	203'160	205'629		210'843	217'100	222'620	228'292
	Résultat	-5'414	-218	279		-11	717	2'163	3'990



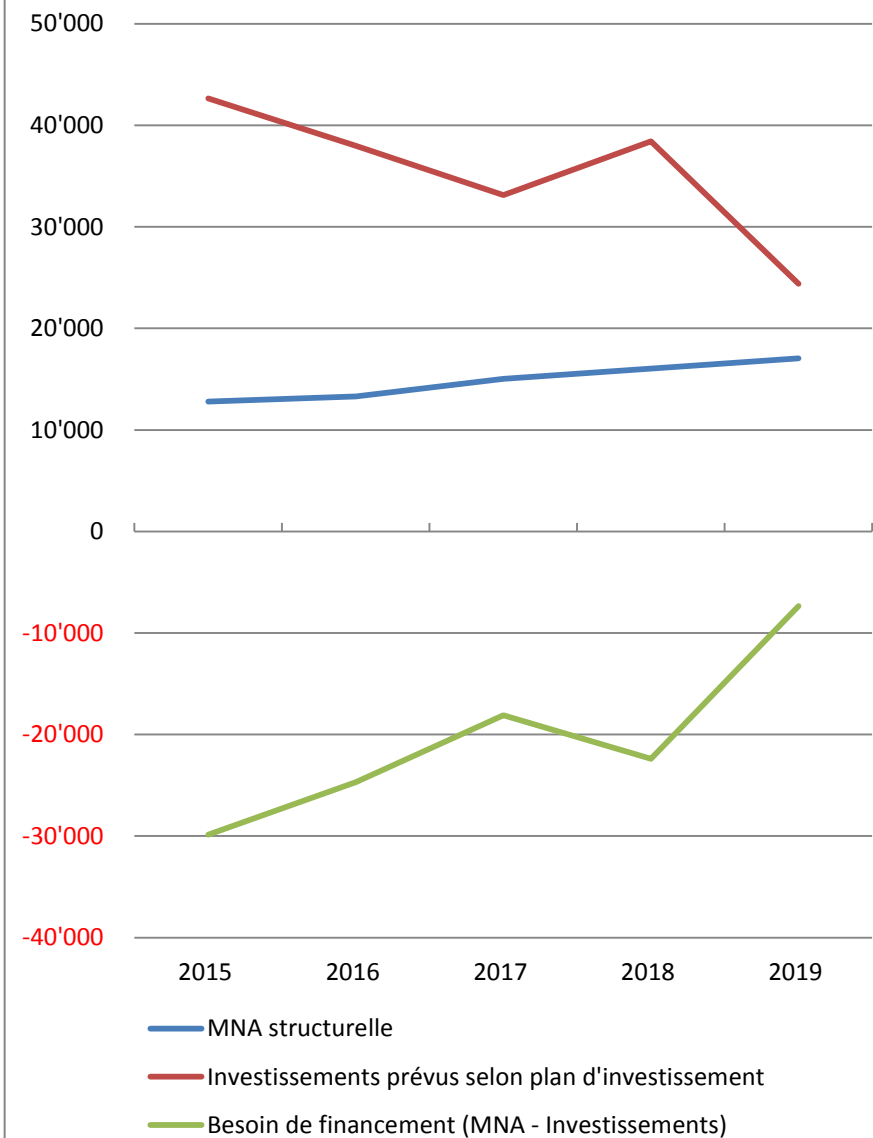
4.2 Synthèse moyenne : Evolution des budgets avec 2,6% d'augmentation des revenus

	Désignation	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	% augment.	projection 2016	projection 2017	projection 2018	projection 2019
30	Charges de personnel	-56'673	-55'616	-56'462	1.50%	-57'529	-58'392	-59'268	-60'157
31	Biens services & marchandises	-27'843	-28'948	-29'197	1.40%	-29'606	-30'020	-30'441	-30'867
32	Intérêts passifs, sans STEP et caisse de pensions	-3'710	-3'586	-3'365	<i>selon besoin trésorerie</i>	-3'920	-4'382	-4'726	-5'146
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements	0	-2'505	-2'505		-2'505	-2'505	-2'505	-2'505
33	Amortissements sans Châtillon, Step, canalisations et caisse de pensions	-13'809	-7'611	-7'590	<i>réel</i>	-8'557	-10'101	-10'491	-10'366
33	Amortissements Châtillon	-1'446	-1'501	-1'146		-1'511	-1'578	-1'406	-1'384
35	Rembts et participation collectivités publiques	-62'240	-66'228	-67'594	2.50%	-69'284	-71'016	-72'791	-74'611
36	Subventions accordées	-34'695	-35'200	-36'072	1.25%	-36'523	-36'979	-37'442	-37'910
38	Attributions aux réserves	-2'650	-2'183	-1'419	0.00%	-1'419	-1'419	-1'419	-1'419
	Charges Totales	-203'066	-203'378	-205'350		-210'853	-216'393	-220'488	-224'364
40	Revenus	124'738	135'825	138'905	2.60%	142'517	146'522	150'332	154'240
41	Patentes, Concessions	319	306	326	0.50%	328	329	331	333
42	Revenus des biens	7'727	7'849	8'112	1.50%	8'234	8'357	8'483	8'610
43	Contributions, Emoluments, Taxes, ventes, sans STEP	37'974	36'772	37'367	2.00%	38'114	38'877	39'654	40'447
44	Parts à des recettes sans affectation	2'259	1'760	1'700	0.00%	1'700	1'700	1'700	1'700
45	Remboursements de collectivités publiques	14'195	16'025	14'529	1.00%	14'674	15'421	15'575	15'731
46	Subventions acquises	2'758	2'869	3'056	1.00%	3'087	3'117	3'149	3'180
48	Prélèvement à la réserve	7'682	1'754	1'634	0.00%	1'634	1'634	1'634	1'634
	Revenus Totaux	197'652	203'160	205'629		210'287	215'957	220'857	225'875
	excédent de charges (-) ou de produits (+)	-5'414	-218	279		-566	-435	369	1'510

Synthèse moyenne 2015-2019 : évolution du total des charges et produits



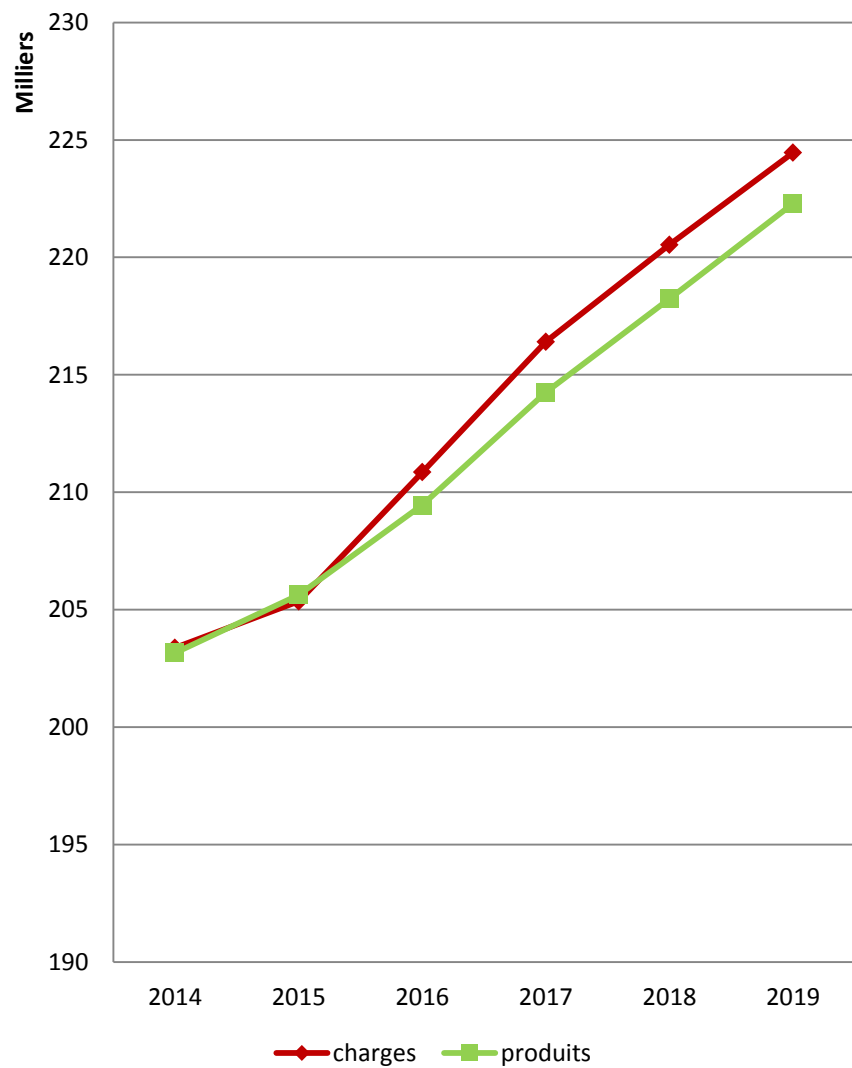
MNA (2.6%), Investissements et Besoins de financement



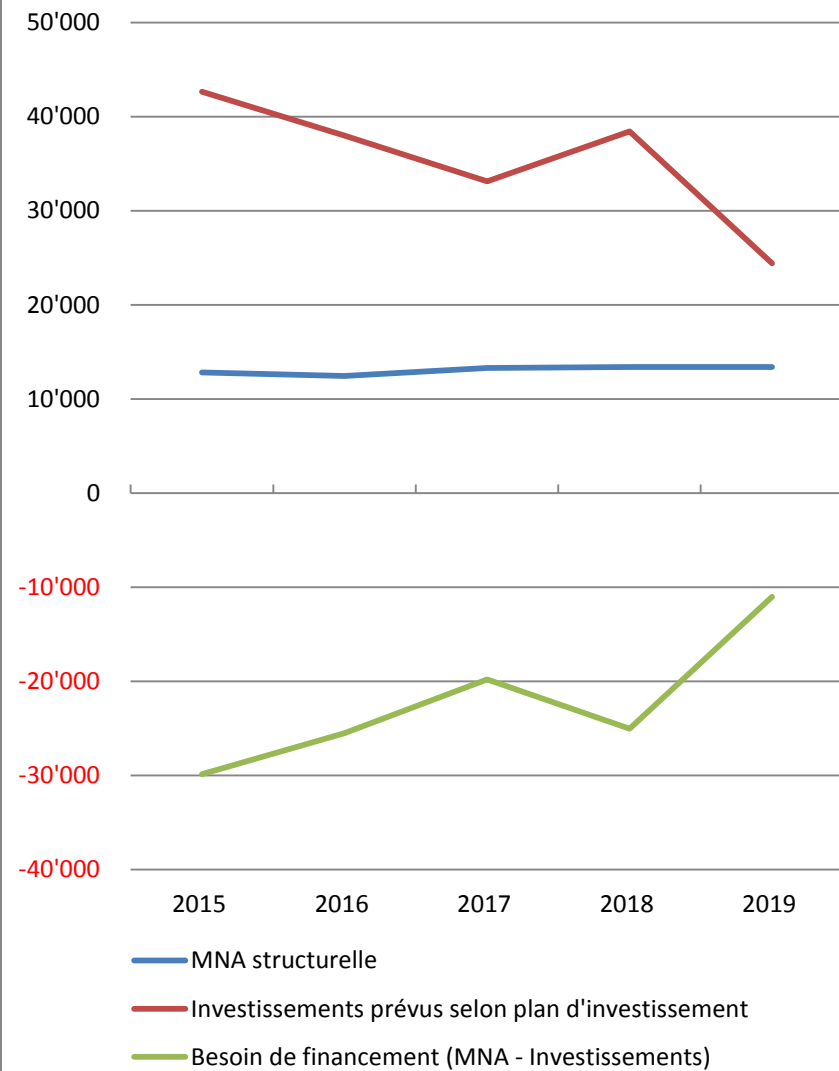
4.3 Synthèse pessimiste : Evolution des budgets avec 2% d'augmentation des revenus

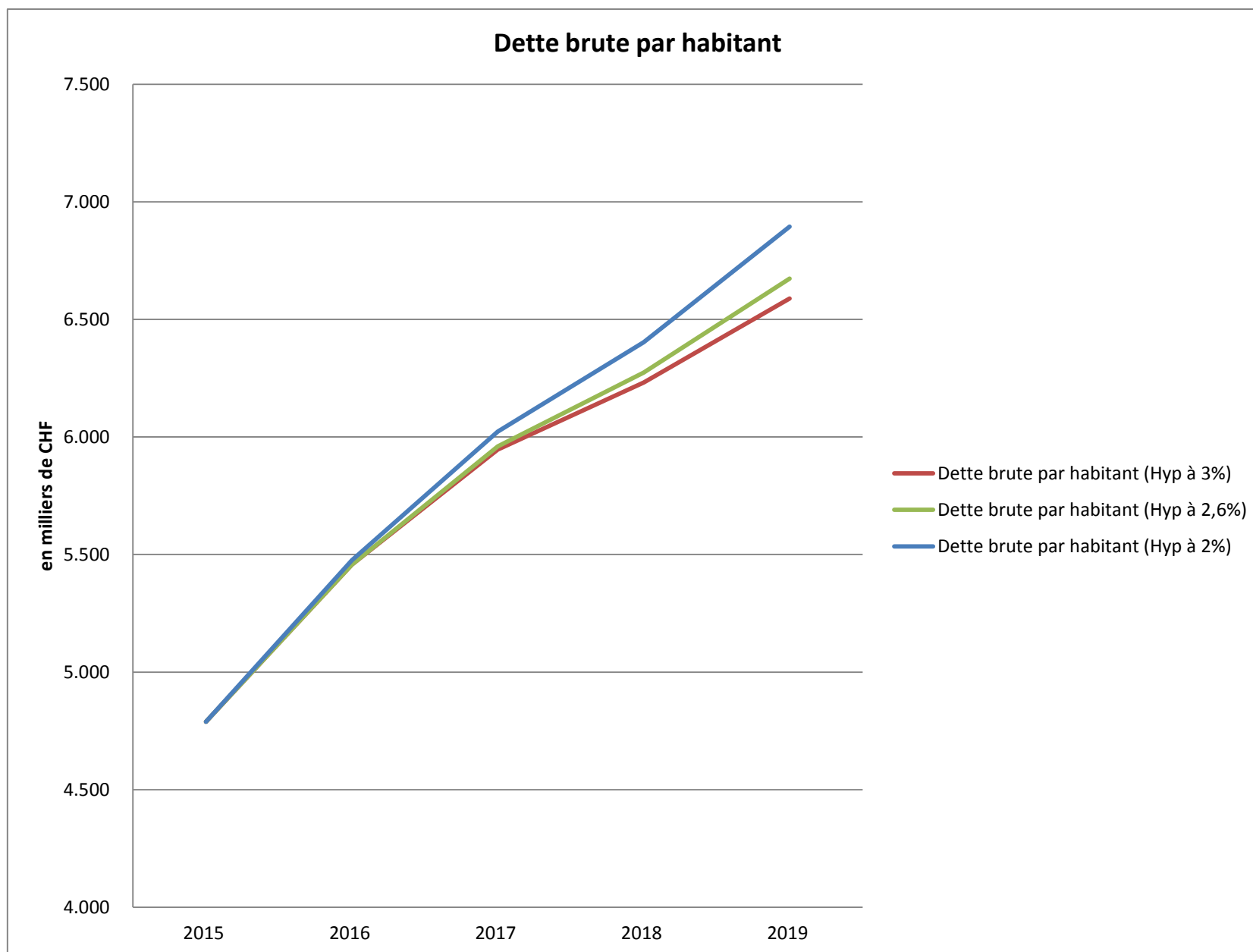
Compte	Désignation	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	% augment.	projection 2016	projection 2017	projection 2018	projection 2019
30	Charges de personnel	-56'673	-55'616	-56'462	1.50%	-57'529	-58'392	-59'268	-60'157
31	Biens services & marchandises	-27'843	-28'948	-29'197	1.40%	-29'606	-30'020	-30'441	-30'867
32	Intérêts passifs, sans STEP et caisse de pensions	-3'710	-3'586	-3'365	<i>selon besoin trésorerie</i>	-3'920	-4'397	-4'772	-5'240
	Prêt caisse pension intérêts et amortissements	0	-2'505	-2'505		-2'505	-2'505	-2'505	-2'505
33	Amortissements sans Châtillon, Step et caisse de pensions	-13'809	-7'611	-7'590	<i>réel</i>	-8'557	-10'101	-10'491	-10'366
33	Amortissements Châtillon	-1'446	-1'501	-1'146		-1'511	-1'578	-1'406	-1'384
35	Rembts et participation collectivités publiques	-62'240	-66'228	-67'594	2.50%	-69'284	-71'016	-72'791	-74'611
36	Subventions accordées	-34'695	-35'200	-36'072	1.25%	-36'523	-36'979	-37'442	-37'910
38	Attributions aux réserves	-2'650	-2'183	-1'419	0.00%	-1'419	-1'419	-1'419	-1'419
	Total des charges	-203'066	-203'378	-205'350		-210'853	-216'408	-220'534	-224'458
40	Revenus	124'738	135'825	138'905	2.00%	141'683	144'817	147'713	150'667
41	Patentes, Concessions	319	306	326	0.50%	328	329	331	333
42	Revenus des biens	7'727	7'849	8'112	1.50%	8'234	8'357	8'483	8'610
43	contributions, Emoluments, Taxes, ventes	37'974	36'772	37'367	2.00%	38'114	38'877	39'654	40'447
44	Parts à des recettes sans affectation	2'259	1'760	1'700	0.00%	1'700	1'700	1'700	1'700
45	Remboursements de collectivités publiques	14'195	16'025	14'529	1.00%	14'674	15'421	15'575	15'731
46	Subventions acquises	2'758	2'869	3'056	1.00%	3'087	3'117	3'149	3'180
48	Prélèvement à la réserve	7'682	1'754	1'634	0.00%	1'634	1'634	1'634	1'634
	Total des Revenus	197'652	203'160	205'629		209'454	214'252	218'239	222'302
	excédent de charges (-) ou de produits (+)	-5'414	-218	279		-1'400	-2'156	-2'295	-2'156

Synthèse pessimiste 2015-2019 : évolution du total des charges et produits



MNA (2%), Investissements et Besoins de financement





5. Conclusion

L'analyse d'une planification quinquennale selon les trois projections du chapitre précédent démontre l'importance du taux de croissance des recettes fiscales pour faire face aux charges futures. Selon le degré d'optimisme de l'évolution de ces recettes fiscales, de 3% en passant par 2,6% pour finir à 2%, le résultat des budgets futurs dresse une tendance équilibrée à l'horizon 2019 en passant par un pic négatif selon la synthèse moyenne, relativement proche de la réalité. En effet, en considérant le plan des investissements et les charges financières y liées, l'évolution de la population, les tendances conjoncturelles prévisibles, ainsi que les besoins en infrastructures, la synthèse moyenne dicte une situation d'abord dégressive et déficitaire, pour revenir à un équilibre budgétaire en 2019. La projection selon la synthèse pessimiste présente des budgets déficitaires, alors que selon la synthèse optimiste, les exercices futurs sont bénéficiaires.

L'équilibre financier constaté et vérifié grâce à l'augmentation du coefficient d'impôt, améliore la marge d'autofinancement et diminue le recours à l'endettement pour le financement des investissements prévus dans le plan ci-annexé. Entre 2006 et 2013, le blocage des amortissements à 7,2 millions avait permis à la Commune d'absorber les augmentations importantes des charges liées. En 2014, ce montant est passé à 7,6 millions mais force est de constater l'indispensable nécessité d'investir, notamment selon le plan directeur des écoles, ce qui fait sauter ce plafond d'amortissements et exige une augmentation des ressources financières par l'augmentation du coefficient d'impôts appliqué dès 2014.

Le plan financier intègre également toutes les charges liées aux futurs investissements très lourds que la Commune devra consentir ces prochaines années, selon le plan d'investissements ci-annexé. En 2016 déjà, le plan montre que l'amortissement sera de 8,5 millions pour atteindre les 10 millions dès 2017 intégrant 1,374 million supplémentaire de l'amortissement de la DOSF. En corollaire, les besoins de trésorerie pour financer tous ces investissements devraient continuer à augmenter la dette de l'ordre de 20 millions par année et par conséquent les intérêts passifs.

De plus, la problématique financière de l'assainissement liée à la Pila n'est intégrée actuellement dans aucune projection, car rien n'est, à ce jour, défini quant à la participation de la Ville de Fribourg, aux montants ou à l'échéancier. Seuls des frais d'études ont été pris en compte.

Il en est de même pour la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), dont les objectifs complexes ne permettent pas une évaluation précises des recettes futures. Le Conseil communal ne manquera pas de rester vigilant et proactif afin d'intégrer les conséquences de cette réforme.

Malgré le côté très aléatoire d'un plan financier, qui constitue une photo des données disponibles à un certain moment, le Conseil communal continuera de manière soutenue à améliorer, à consolider et à maintenir des finances communales saines. Les pistes suivantes seront privilégiées :

- Contenir les charges internes (personnel, biens, services et marchandises) dans les marges des taux retenus ;
- Continuer à rechercher des synergies possibles avec d'autres communes ;
- Maintenir l'attractivité économique de la Ville ;

- Continuer d'agir avec d'autres partenaires de sorte que les diminutions fiscales cantonales n'aient plus d'impact direct sur les impôts communaux ;
- Maintenir un taux d'amortissement limité à 7,6 millions et vérifier que le dépassement n'est dû qu'aux mesures et investissements définis dans le plan des infrastructures scolaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexe : plan d'investissements

Libellé	Investissements				Amortissements										
	Plan 2013	Budget 2013	Plan 2014	Budget 2014	2015	2016	2017	2018	2019	taux amort	2016	2017	2018	2019	2020
Administration															
Remplacement du système de timbrage et des badges			30'000	30'000							15%	0	0	0	0
Achat d'une machine de mise sous pli			114'000	114'000							15%	0	0	0	0
Ecoles															
Renouvellement du mobilier scolaire + informatique	100'000	100'000	100'000	100'000	300'000	300'000	300'000	350'000	350'000	15%	45'000	45'000	45'000	52'500	52'500
Achat d'un bus scolaire	220'000	220'000								15%	0	0	0	0	0
Police et Mobilité															
PPS - extension réseau d'hydrantes			100'000	100'000			100'000		100'000	4%	0	0	4'000	0	4'000
Achat de parcomètres pour extensions des zones "vignettes-habitants"					100'000			100'000		15%	15'000	0	0	15'000	0
Véhicules / remplacements						50'000				15%	0	7'500	0	0	0
Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	15%	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
Renouvellement d'installations lumineuses			100'000	100'000		100'000		100'000		15%	0	15'000	0	15'000	0
Radars pour installations lumineuses			80'000	80'000			80'000			15%	0	0	12'000	0	0
Appareils de saisie portable des amendes d'ordre			150'000	150'000						15%	0	0	0	0	0
Remplacement fourgon CR 1985	105'000	105'000								15%	0	0	0	0	0
Remplacement fourgon CR 1987					105'000					15%	15'750	0	0	0	0
Camion tonne pompe 1 (1983)					600'000					5%	30'000	0	0	0	0
Camion échelle 1 (1992) (1.3 M - subv. ECAB de 75%)									325'000	5%	0	0	0	0	16'250
Rénovation des installations de PCI du Jura et Schoenberg								100'000		0%	Investissement amorti avec le fonds de compensation PC				
Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines			50'000	50'000	150'000		100'000		100'000	10%	15'000	0	10'000	0	10'000
Sports															
Piscine du Levant	300'000	300'000								3%	0	0	0	0	0
Piscine du Levant (filtration nouvelles normes + sable)							110'000			5%	0	0	0	5'500	0
Piscine du Levant (chauffage)								100'000		15%	0	0	0	0	15'000
StadeSt-Léonard : assainissement infrastructure (part de la Ville)						1'000'000	500'000	500'000		3%	0	30'000	15'000	15'000	0
Stade de la Motta : norme de sécurité, déplacement bancs de joueurs							60'000			10%	0	0	6'000	0	0
Schoenberg nouveau terrain de foot + édicule									1'500'000	3%	0	0	0	0	45'000
Schoenberg : aménagement buvette, couverture, gradins, équipement sportif					120'000					10%	12'000	0	0	0	0
Changement mât d'éclairage : terrains de sport						100'000				10%	0	10'000	0	0	0
Aménagement extérieurs place de sport chemin des Roches						85'000				7%	0	5'950	0	0	0
Guintzet terrain synthétique et aménagements					2'000'000			500'000	500'000	3%	60'000	0	0	15'000	15'000
Patinoire : mise en conformité aux exigences de la ligue							5'000'000			3%	0	0	150'000	0	0
Patinoire principale : diagnostic de l'état de l'édifice					50'000					15%	7'500	0	0	0	0
Guin : Stant de tir Horia : assainissement			90'000	90'000						10%	0	0	0	0	0
Informatique															
Extension de la fibre optique	50'000	50'000	75'000	75'000	75'000	75'000				15%	11'250	11'250	0	0	0
Renouvellement du Data center							280'000	170'000		15%	0	0	0	42'000	25'500
Remplacement des serveurs et des licences VmWare	150'000	150'000								15%	0	0	0	0	0
Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures dans les écoles					60'000					15%	9'000	0	0	0	0
Mise en place de la GED	50'000				1'000'000					15%	150'000	0	0	0	0
Téléphonie : maintenance du central					80'000					20%	16'000	0	0	0	0
Infrastructure wifi/concentrateur VPN					60'000					20%	12'000	0	0	0	0
Génie civil															
Avenue de la Gare, avenue Tivoli, rue Pierre Kaelin/ aménagement définitif									630'000	4%	0	0	0	0	25'200
Véhicules / remplacements	500'000	640'000	370'000	370'000	570'000	400'000	420'000	290'000	330'000	15%	85'500	60'000	63'000	43'500	49'500
Saleuses / remplacement	140'000				130'000		100'000		100'000	15%	19'500	0	15'000	0	15'000
Silo à sel					160'000					5%	8'000	0	0	0	0
Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	1'500'000	1'500'000	2'500'000	2'500'000	3'500'000	2'000'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	0%	Investissement amortis avec la taxe de raccordement				
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit			700'000	700'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	2'000'000		4%	60'000	60'000	60'000	80'000	0
Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare	1'000'000	1'000'000								4%	0	0	0	0	0
Mesures d'accompagnement Poya et liaison cyclable rue de l'Hôpital - Saint-Léonard	1'000'000	5'700'000	0							4%	0	0	0	0	0
Décharge de Châtillon étapes 4 et 5	0				3'000'000			2'000'000		20%	Investissement répertorié séparément				
Station d'épuration traitements des micro-polluants			100'000	100'000	400'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000		Investissement amortis avec la taxe supplémentaire				
Route du Jura / voie de bus					100'000					7%	7'000	0	0	0	0

Libellé	Investissements				Amortissements										
	Plan 2013	Budget 2013	Plan 2014	Budget 2014	2015	2016	2017	2018	2019	taux amort	2016	2017	2018	2019	2020
Eclairage public renouvellement (subventions Groupe e déduites)	500'000	500'000	500'000	500'000	500'000					7%	35'000	0	0	0	0
Mesures de protection de la vallée du Gottéron	0		200'000	680'000	280'000	200'000				4%	Investissement déjà amortis dès 2015				
Assainissement des escaliers du pont Zaehringen						500'000				4%	0	20'000	0	0	0
Assainissement pavage rue de l'industrie secteur voie industrielle								240'000		4%	0	0	0	0	9'600
Endiguement berges de la Step						600'000				4%	0	24'000	0	0	0
Avenue du Midi secteur Boxal, adaptation largeur route								100'000		4%	0	0	0	0	4'000
Pont-Saint-Jean assainissement					200'000					4%	8'000	0	0	0	0
Développement et intégration de la 3D dans la Mensuration Officielle et les domaines de SITECOF					100'000					15%	15'000	0	0	0	0
Remplacement des appareils de mensuration (Distomate et du GPS)							80'000			15%	0	0	12'000	0	0
Urbanisme et Architecture											0	0	0	0	0
Arcades "une terrasse panoramique au Bourg"			500'000			500'000					Investissement amortis avec fonds de rénovation				
Arcades variante B : réfection restaurant					200'000						Investissement amortis avec fonds de rénovation				
CO Belluard : 10 salles de classes						5'000'000	5'000'000			3%	0		300'000	0	0
CO Belluard : frais d'études d'agrandissement des salles de classes (Etudes de faisabilité, concours d'architecture, etc.)			200'000	200'000						15%	0	0	0	0	0
CO Jolimont, assainissement chlore lié			400'000	400'000						3%	0	0	0	0	0
CO Jolimont, ancien DOSF à rénover et transformer et réfection piscine et vestiaires							3'400'000			3%	0	0	102'000	0	0
DOSF, construction d'un nouveau CO (montant net)	7'800'000		13'000'000	13'000'000	13'000'000	13'000'000				3%		1'374'000			
DOSF CAD(participation_340'200 - 150'000 inscrit dans le devis général)			192'200		200'000					5%	10'000	0	0	0	0
Ecole du Botzet agrandissement de 8 salles (montant net)	2'200'000									3%					
Ecole du Botzet : raccordement à Placad	200'000	210'000								5%	0	0	0	0	0
Ecole du Bourg, 4 salles de classes (nouveau)						2'000'000				5%	0	100'000	0	0	0
Ecole du Bourg ; réfection de salle de classes								250'000		3%	0	0	0	0	7'500
Ecole de la Heitera, agrandissement 11 nouvelles salles	2'700'000									3%	0	0	0	0	0
Ecole de la Heitera, 6 pavillons : études et réalisation 1ère étape					3'000'000					5%	150'000	0	0	0	0
Ecole de la Heitera, 4 - 6 pavillons : études et réalisation 2ème étape							2'000'000			5%	0	0	100'000	0	0
Ecole de la Neuveville, drainage (humidité des salles)			120'000	120'000						3%	0	0	0	0	0
Ecole de la Neuveville, 2 salles de classe : étude et réalisation					120'000	1'000'000				3%	3'600	30'000	0	0	0
Ecole de la Neuveville, assainissement toiture et façades								1'000'000		3%	0	0	0	0	30'000
Ecole du Schoenberg, changement de moyens production chaleur, centrale CCF						500'000				5%	0	25'000	0	0	0
Heitera : remplacement des fenêtres					200'000	150'000				3%	6'000	4'500	0	0	0
Ecole de la Vignettaz, bâtiment ABC, rénovation intérieure								100'000		3%	0	0	0	0	3'000
Ecole de la Vignettaz : pavillons : étude et réalisation	2'000'000	2'440'000								3%	0	0	0	0	0
Ecole de la Vignettaz : nouvelle école (2 filières) : étude et réalisation						200'000				15%	0	30'000	0	0	0
Ecole de la Vignettaz, nouvelle école (2 filières)								12'500'000	12'500'000	3%	0	0	0	375'000	375'000
Vignettaz, Achat parcelle	7'500'000									0%	0	0	0	0	0
Vignettaz, Etude développement parcelle	100'000									15%	0	0	0	0	0
Accueil extrascolaire du Jura/salle de classes	380'000		500'000		2'000'000					5%	100'000	0	0	0	0
Transformation bâtiment Vuille, AES							900'000			3%	0	0	27'000	0	0
Accueil extrascolaire CQS	50'000	50'000								3%	0	0	0	0	0
Chantier écologique : atelier								250'000		3%	0	0	0	0	7'500
Maison de justice : aménagement des combles, exposition								800'000		3%	0	0	0	0	24'000
Maison de justice : extension climatisation					50'000					15%	7'500	0	0	0	0
Révision du PAL concept aggro	250'000	250'000	300'000	380'000	50'000	50'000				15%	7'500	7'500	0	0	0
Grand-Places : études et aménagement			100'000		200'000	200'000	1'000'000	1'000'000		15/4%	30'000	30'000	40'000	40'000	
Au fil de la Sarine (nature en ville)					70'000	50'000		50'000		15%	10'500	7'500	0	7'500	0
Espaces publics/routiers études et aménagements							80'000			15%	0	0	12'000	0	0
Werkhof (6.7 mio dont 0.8 mio crédit étude et 1 mio apport externe)	2'500'000		600'000		4'900'000					3%	147'000	0	0	0	0
Sécurité nouvelles normes incendies, électricité	75'000	75'000	75'000	75'000	75'000	75'000	75'000			15%	11'250	11'250	11'250	0	0
Places de jeux Maggenberg - Schoenberg	400'000		400'000		150'000	100'000				10%	15'000	10'000	0	0	0
Monséjour : "un espace de rencontre"	375'000	372'500								7%	0	0	0	0	0
Assainissements toitures : réfection d'étanchéités					50'000					5%	2'500	0	0	0	0
Assainissements énergétiques : système de chauffage	100'000	100'000			100'000		100'000			10%	10'000	0	10'000	0	0
Assainissement énergétique : enveloppe	100'000	100'000				100'000		100'000		10%	0	10'000	0	10'000	0
Hôpital des Bourgeois, réaffectation auberge de jeunesse étude						50'000				15%	0	7'500	0	0	0
Hôpital des Bourgeois, réaffectation auberge de jeunesse								800'000		3%	0	0	0	24'000	0
Hôpital des Bourgeois, détection incendie					160'000					10%	16'000	0	0		0
Remplacement ascenseur, administration et écoles								300'000		3%	0	0	0	0	9'000
Cimetière : assainissement, nouveaux secteurs			100'000	100'000		50'000				7%	0	3'500	0	0	0
Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement	100'000	100'000	70'000	70'000	70'000	150'000	150'000	175'000	60'000	15%	10'500	22'500	22'500	26'250	9'000
Site des Neigles, toitures, réfection d'étanchéité							100'000			3%	0	0	3'000	0	0
Site des Neigles, halle no 82 remplacement des portes d'ateliers						80'000	80'000			3%	0	2'400	2'400	0	0

Libellé	Investissements					Amortissements									
	Plan 2013	Budget 2013	Plan 2014	Budget 2014	2015	2016	2017	2018	2019	taux amort	2016	2017	2018	2019	2020
Extension de la Caserne des pompiers					850'000					3%	25'500	0	0	0	0
PPS démontage citerne et création local stock	60'000	60'000								3%	0	0	0	0	0
Bourg étude et réalisation d'une liaison verticale mécanisée (ascenseur)					50'000	300'000				15%/5%	7'500	15'000			
St-Barthélémy montage d'un abris bus					50'000					10%	5'000	0	0	0	0
Cordeliers-Grabensaal Liaison piétonne publique					130'000					7%	9'100	0	0	0	0
Grandfey étude, réalisation, réaménagement de la Rte et Parc de la Poya					150'000					7%	10'500	0	0	0	0
Ecole de la Vignettaz Place de jeux revêtement de sol										10%	0	0	0	0	0
Paysage_étang du Jura					90'000					10%	9'000	0	0	0	0
St-Léonard : études urbanistiques					100'000	300'000				15%	15'000	45'000	0	0	0
Place et avenue de la gare : Esplanade					250'000					15%	37'500		0	0	0
Etudes fines_densification					100'000	100'000				15%	15'000	15'000	0	0	0
Statues réfection : Abbé Bovet et Père Girard					50'000					15%	7'500	0	0	0	0
Agglomération															
Mesures Mobilité															
Agglo 11.4 :Remplacement de l'installation lumineuse au carrefour de Bethléem							100'000			8%	0	0	7'500	0	0
Agglo 11.8 : Aménagement d'une voie de bus en contresens sur la route des Arsenaux										2%	0	0	0	0	0
Agglo 11.9 :Priorisation des TC au giratoire Hôpital Cantonal					130'000					8%	9'750	0	0	0	0
Agglo 23.1 Aménagement d'abris vélos aux gares et haltes ferroviaires					100'000					5%	5'000	0	0	0	0
Agglo 23.3 :Réalisation d'une vélo station à la gare de Fribourg								500'000		2%	0	0	0	10'000	0
Agglo 23.4 :Système de prêt de vélos			100'000	100'000		100'000	120'000			8%	0	7'500	0	9'000	0
Agglo 32.2 :Connexion des parkings souterrains du centre ville de Fribourg						200'000				8%	0	15'000	0	0	0
AGGLO 41.10 : Place Vignettaz - Daler							125'000			7%	0	8'750	0	0	0
Agglo 42.1 : Route de la Fonderie - section ouest - carrefour à feux de Beaumont							150'000			8%	0	11'250	0	0	0
Mesures Génie Civil															
Route de Marly/voie de bus						600'000				2%	0	12'000	0	0	0
Agglo : Aménagement itinéraire mobilité douce, plateau d'Agy						50'000				8%	0	3'750	0	0	0
Agglo : Route de la Fonderie section ouest et est, voie de bus	100'000	100'000				1'010'000	1'000'000			4%	0	40'400	40'000	0	0
Agglo :Route du Jura / arrêts de buse sur chaussée et voie de bus						132'000				7%	0	9'240	0	0	0
Agglo : Passerelle Tivoli, liaison mobilité douce						100'000		850'000		7.5%/2%		7'500		17'000	
Agglo : Avenue du Midi, couloir de bus							100'000	200'000		8%	0	0	7'500	15'000	0
Mesures Urbanisme et Architecture															
Aménagement Place de la Gare et esplanade : Agglo 12.1	200'000	200'000	175'000		250'000		4'000'000	1'000'000		7/2%	5'000	0	80'000	20'000	0
Revitalisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études Agglo 41.1/41.2	100'000	100'000	175'000		220'000					7%	15'400	0	0	0	0
Revitalisation Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : réalisations						1'000'000	2'000'000	2'400'000		2%	0	20'000	40'000	48'000	0
AGGLO 11.3 : Rue de Morat						50'000				4%	0	1'750	0	0	0
AGGLO 41.5 : Axe transports publics Schoenberg						200'000		1'600'000		7.5%/2%		15'000		32'000	
AGGLO 41.6 : Passage du Cardinal			200'000		200'000			2'700'000		2%	4'000	0	0	54'000	0
AGGLO 41.9 : Av. Beauregard					100'000	200'000		1'500'000		2%	7'500	15'000	0	30'000	0
AGGLO 41.14 : Couverture A12										4%	0	0	0	0	0
AGGLO 44.4 : Place Petit St-Jean						100'000	200'000	2'000'000		2%		2'000	4'000	40'000	0
TOTAUX	33'005'000	14'522'500	22'566'200	20'284'000	42'655'000	37'982'000	33'125'000	38'425'000	24'405'000		1'377'100	2'223'490	1'216'150	1'056'250	766'550
Plan d'amortissement 2015-2019 des investissements déjà votés sans Step, Châtillon, Caisse de pension											7'179'638	6'500'394	5'674'030	5'292'921	4'948'672
Total des amortissements											8'556'738	10'100'984	10'490'770	10'365'911	9'731'962
Limite											7'600'000	7'600'000	7'600'000	7'600'000	7'600'000
Total des amortissements supérieur (positif) ou inférieur (négatif) à la limite											956'738	2'500'984	2'890'770	2'765'911	2'131'962